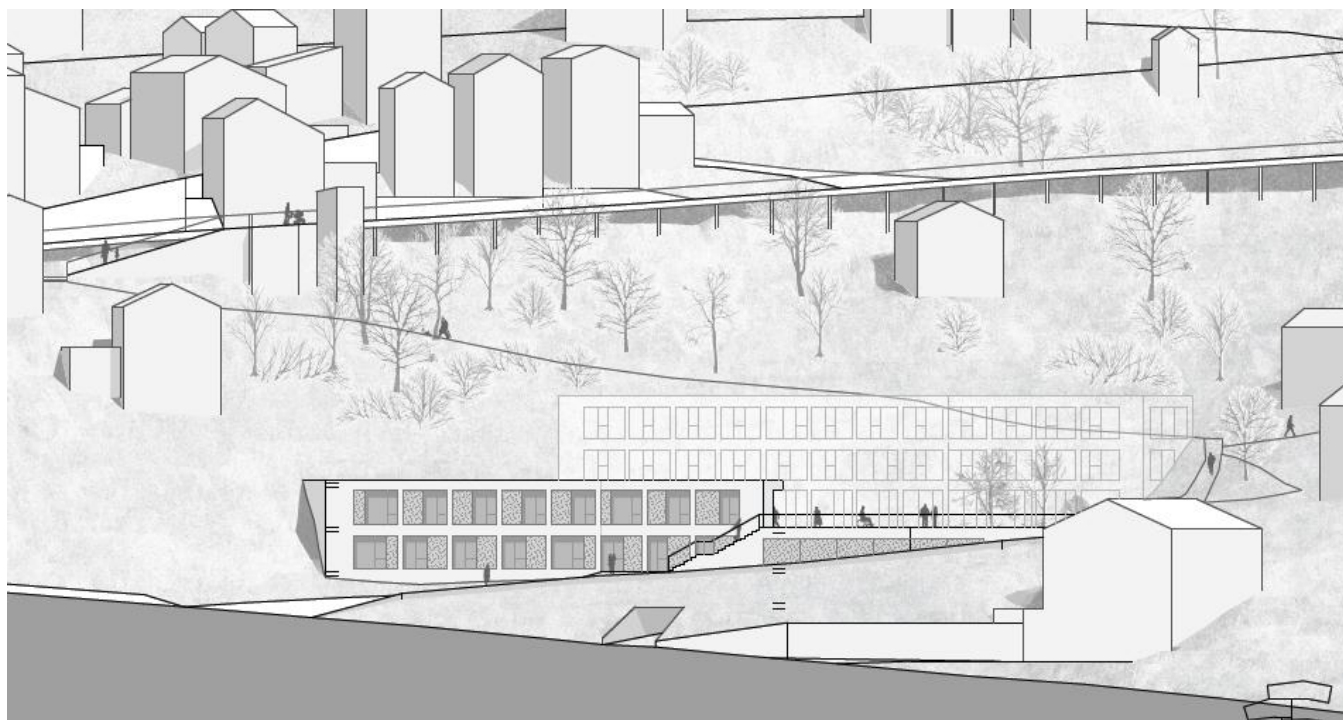




**CONCOURS DE PROJETS
POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DE STRUCTURES
MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES A VISSOIE**

**RAPPORT DU JURY
NOVEMBRE 2015**

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la Commune d'Anniviers, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

Depuis les années 1960, un centre médical abritant deux cabinets de médecins fonctionne à Vissoie pour l'ensemble du Val d'Anniviers. Des cabinets d'ostéopathie et de physiothérapie sont venus étoffer l'offre médicale et paramédicale.

Le bâtiment actuel ne répond plus à la qualité et au confort souhaité.

La Commune d'Anniviers étudie la possibilité de regroupement des structures médicales, paramédicales et de construction d'un établissement médico-social (EMS) pour personnes âgées.

Le Conseil communal a approuvé les conclusions du groupe de travail chargé d'analyser les besoins en terme :

- médical
- paramédical
- EMS
- CMS
- activités liées au domaine de la santé

Il a acquis la conviction que l'organisation d'un concours d'architecture est le meilleur moyen pour définir un projet répondant à la mise en place de locaux fonctionnels pour la population résidente et touristique de la vallée.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003, d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage. Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlement susmentionnés. Les variantes pour tout ou partie du projet ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles suivantes, notamment :

- Accord sur les marchés publics
- Normes, règlements SIA, VSS, Procap, AEAI
- Loi cantonale sur les constructions LC du 8 février 1996
- Ordonnance sur les constructions AC du 2 octobre 1996
- RCCZ Commune d'Anniviers / Secteur Vissoie
- Loi sur l'intégration des personnes handicapées et directives des 31 janvier 1991 et 28 octobre 1993
- Loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 et l'ordonnance du 9 février 2011
- Conformité parasismique selon SIA 260
- SIA 500 : Constructions sans obstacles

LANGUE

La langue officielle de la procédure est le français.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Philippe Venetz	Architecte cantonal
-----------------	---------------------

Membres :

Simon Epiney	Président de la commune
Franziska Andenmatten-Zufferey	Médecin
Blaise Tardin	Architecte
Laurent Vuilleumier	Architecte

Suppléants :

Christiane Favre	Conseillère communale
David Melly	Conseiller communal
Gérard Genoud	Conseiller communal
Laurent Mayoraz	SBMA

Expert :

Simon Crettaz	Ingénieur
---------------	-----------

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 20 questions posées par les concurrents leur ont été adressées le 31 juillet 2015 à tous les participants.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et M. Olivier Zufferey, responsable du service technique de la commune. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. règlement de construction (alignement, distances aux limites, feu)
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus à la commune pour le jeudi 15 octobre 2015, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Au vu de la dérogation au RCCZ accordée par la commune, voir la réponse aux questions, tous les projets respectent les règlements en vigueur en matière de distances aux limites et distances feu.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les valeurs qui figurent dans le présent rapport sont celles données par les architectes.

Les volumes des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni le mardi 27 octobre 2015 à la salle de l'abri PC de Vissoie.

Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

ANALYSE DU SITE

Les terrains mis à disposition par la commune pour l'implantation du projet se trouvent en périphérie Sud-Est du Village de Vissoie. Entre la route de Zinal et la route de Grimentz.

La pente moyenne du terrain varie de 39% à 50% et la différence d'altitude de 25 à 27 m.

Le site orienté au Sud s'ouvre sur le fond de la vallée, il est relié au centre du village par un chemin piéton et à la route de Grimentz par une rue qui dessert les structures médicales et médico-sociales actuelles ainsi que les habitations de ce quartier du village.

Une des principales difficultés dues à la forte déclivité du terrain était le développement du projet en coupe de manière à apporter des réponses cohérentes en termes d'implantation, de volumétrie et de fonctionnalité pour un coût de construction acceptable.

REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Au cours de son analyse, le jury a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 18 projets proposés sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

- Prise en compte des bâtiments voisins existants
- Prise en compte de la topographie et occupation rationnelle des terrains
- Mise en valeur des qualités paysagères du site
- Synergie pour l'utilisation des locaux par les différents occupants
- Claire distinction entre les différentes fonctionnalités des corps de bâtiments
- Identification claire des accès aux différents programmes
- Circulations intérieures adaptées au besoin des utilisateurs, simples et rationnelles
- Intégration des notions de développement durable (énergie, matérialisation, implantation, etc.). Utilisation des ressources locales.
- Développement du programme imposé par étapes successives :
 - PHASE 1 : Centre médical et médico-social, locaux paramédicaux, parking, locaux de services et techniques, liaison verticale publique
 - PHASE 2 : EMS, pharmacie, extension des locaux paramédicaux

- Cohérence architecturale de l'ensemble
- Qualités architecturales et fonctionnelles des bâtiments
- Système distributif, structurel et fonctionnel – simplicité du système constructif
- Economie du projet de terrain et rationalité de l'exploitation
- Respect des surfaces données dans le cahier des charges
- Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets dont l'implantation a été jugée moins intéressante, qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site, mais aussi dans leur organisation architecturale, ou des propositions difficilement réalisables sur le plan technique et économique.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

- N° 1 DUODELTA
- N° 2 ARIANE
- N° 7 LÔ REC
- N° 9 BESSO
- N° 10 RUBIK
- N° 12 QUARTIER DE LA TOUR
- N° 13 PAYSAGE A VOTRE SANTE
- N° 14 ROLLING STONES
- N° 16 LA BEAUTE DU RESTE
- N° 17 URGENCE

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet. Les projets suivants ont été éliminés :

N° 5 DOUG

N° 6 JUMELLE

N° 11 LES RUPIERES

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide de repêcher l'éliminé au premier tour le projet N° 10 RUBIK qui sera éliminé au 2^{ème} tour.

Pour les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 40'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 ^{er} prix	8	ZAZIE	16'000.00
2 ^{ème} prix	4	Dr HOUSE	10'000.00
3 ^{ème} prix	15	ROMEO ET JULIETTE	6'000.00
4 ^{ème} prix	18	SPROUT	5'000.00
5 ^{ème} prix	3	SHIFT	3'000.00

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 8 " ZAZIE "** la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude dans le site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations le jury décide à *l'unanimité*

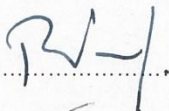
de proposer au maître de l'ouvrage le projet

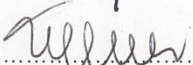
..... *N° 8 ZAZIE*

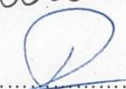
pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Vissoie, le 27 octobre 2015

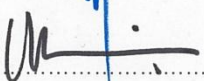
Approuvé par le jury :

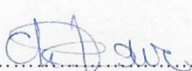
Philippe Venetz 

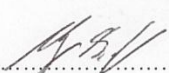
Simon Epiney 

Franziska Andenmatten - Zufferey 

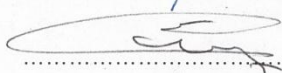
Blaise Tardin 

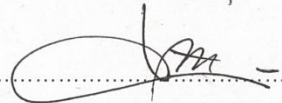
Laurent Vuilleumier 

Christiane Favre 

David Melly 

Gérard Genoud 

Simon Crettaz 

Laurent Mayoraz 

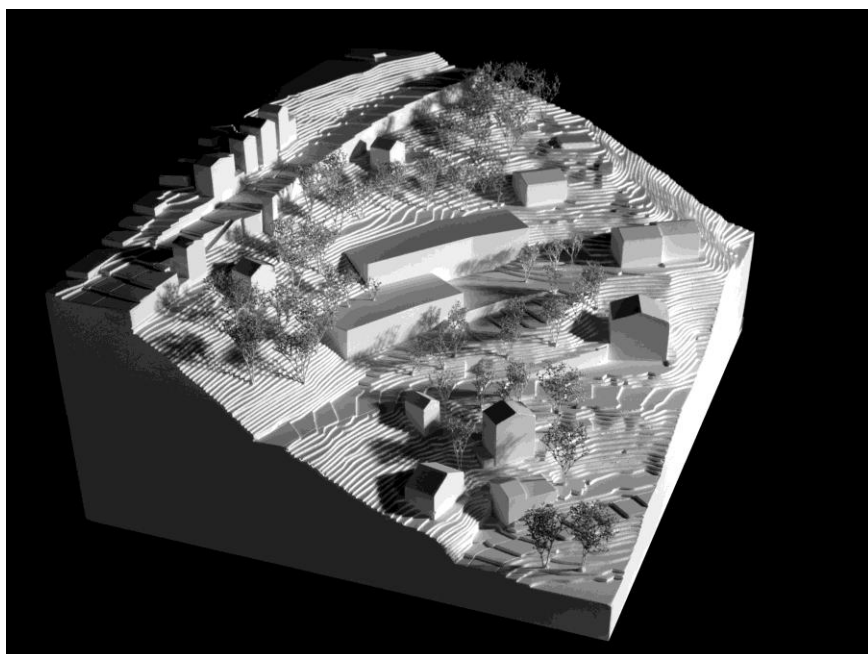
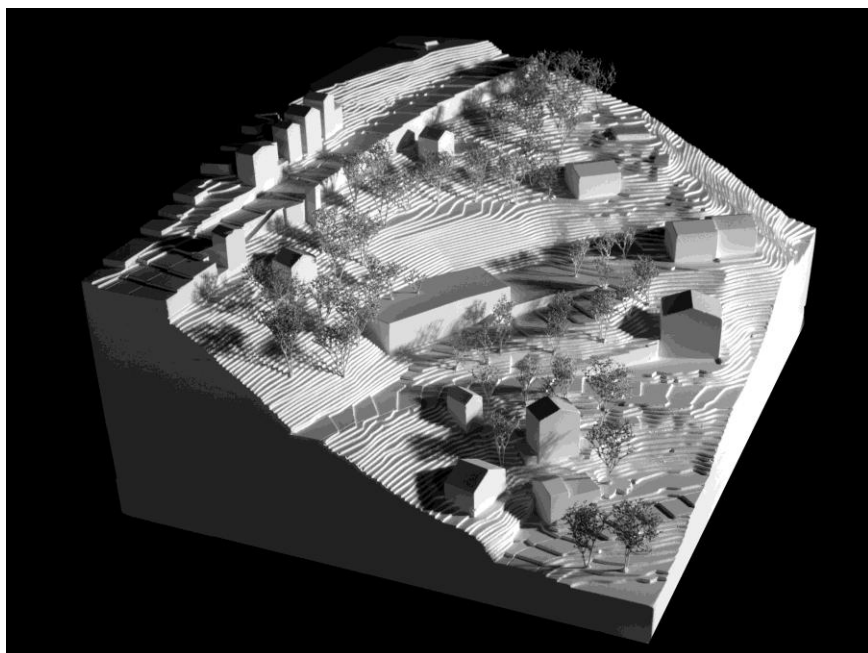
EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

le mardi 17 novembre 2015 à 17H30 à la salle de l'Abri PC sous le bureau communal de Vissoie.

Les projets seront ensuite exposés du 17 novembre au 28 novembre 2015 de 17H00 à 18H30 tous les jours sauf le dimanche.

Analyse de détail des projets



1^{er} prix **N° 8** **ZaZie** **Frs 16'000.00**
Auteur **Game VS Sàrl - Martigny**
Collaborateurs **Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Stéphane Schers, Valérie Cina**

En proposant d'implanter trois plateaux horizontaux dans les flancs escarpés du site, la volumétrie du projet ZaZie se distingue clairement du noyau historique du village et le met en valeur. La végétalisation intensive des deux toitures principales diminue l'impact bâti du secteur et assure une bonne intégration paysagère de l'ensemble. Le jury souligne les qualités morphologiques du projet, tant avant la construction de la phase 2 qu'une fois le projet complet avec l'utilisation du toit de la phase 1 comme jardin de l'EMS.

Chacun des trois plateaux accueille une partie distincte du programme: parking, centre médical et paramédical, puis EMS. Le parking sur deux niveaux bénéficiant chacun d'un accès distinct pourrait aisément fonctionner sans la rampe hélicoïdale qui les relie, ce qui permettrait une économie non négligeable. L'organisation sur deux étages des cabinets médicaux et paramédicaux est judicieuse tout en offrant une bonne flexibilité et luminosité.

Au vu des grandes surfaces vitrées du projet, le passage à un matériau minéral et durable pour les parties opaques représenterait un atout tant esthétique que qualitatif sans mettre en péril l'équilibre budgétaire.

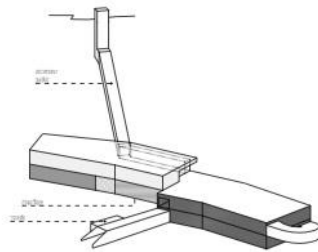
Le projet offre une bonne compacité et une utilisation rationnelle du relief pour minimiser les excavations. Sa volumétrie est légèrement inférieure à la moyenne et l'économie du projet bénéficiera du faible développement de façades hors-terre.

La liaison à la route de Zinal semble, quant à elle, trop compliquée et met en péril son utilité.

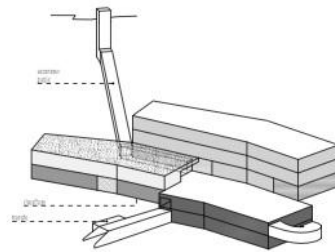
Si l'expression des bâtiments et des façades paraît judicieusement adaptée à la fonction, le jury met en doute la mise en œuvre d'isolation périphérique crépie proposée.

ZaZie

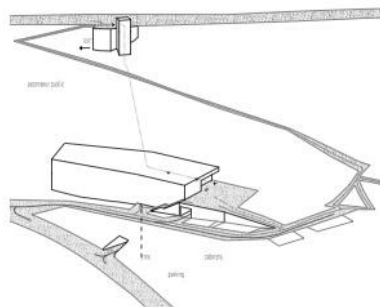
Construction et aménagement de
structures médicales et médico-sociales
Concours de projet
Vissoie
Octobre 2015



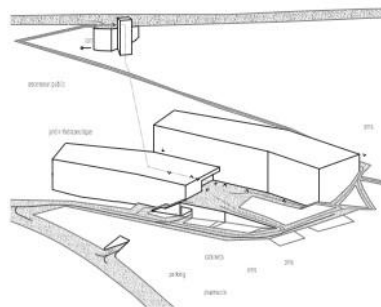
schéma_fonction_1ère étape



schéma_fonction_2e étape



schéma_accès_1ère étape



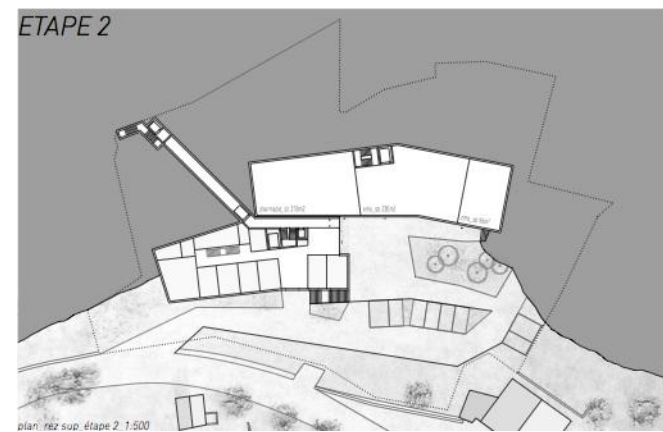
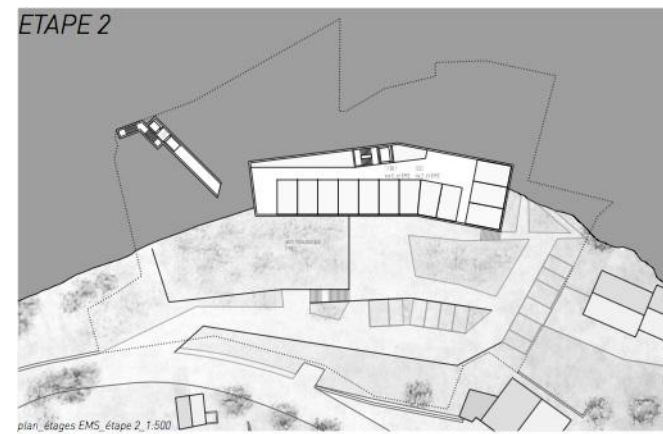
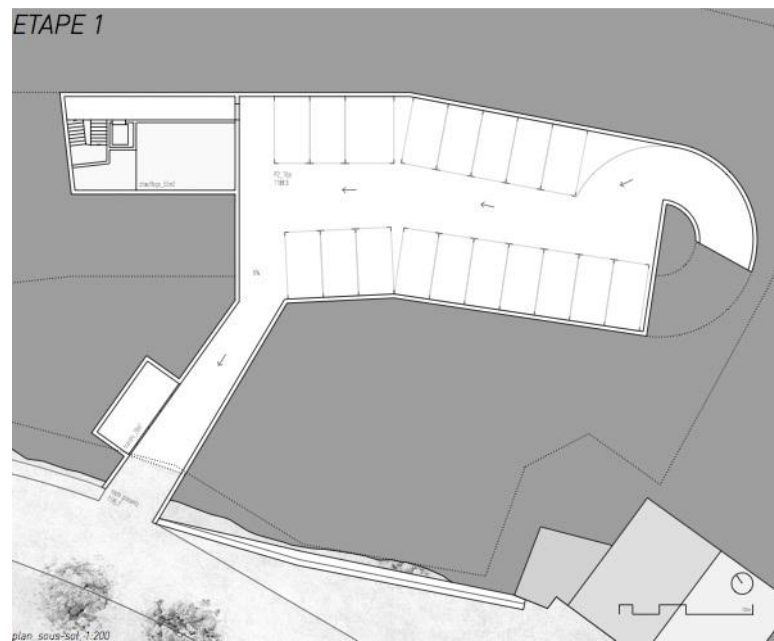
schéma_accès_2e étape

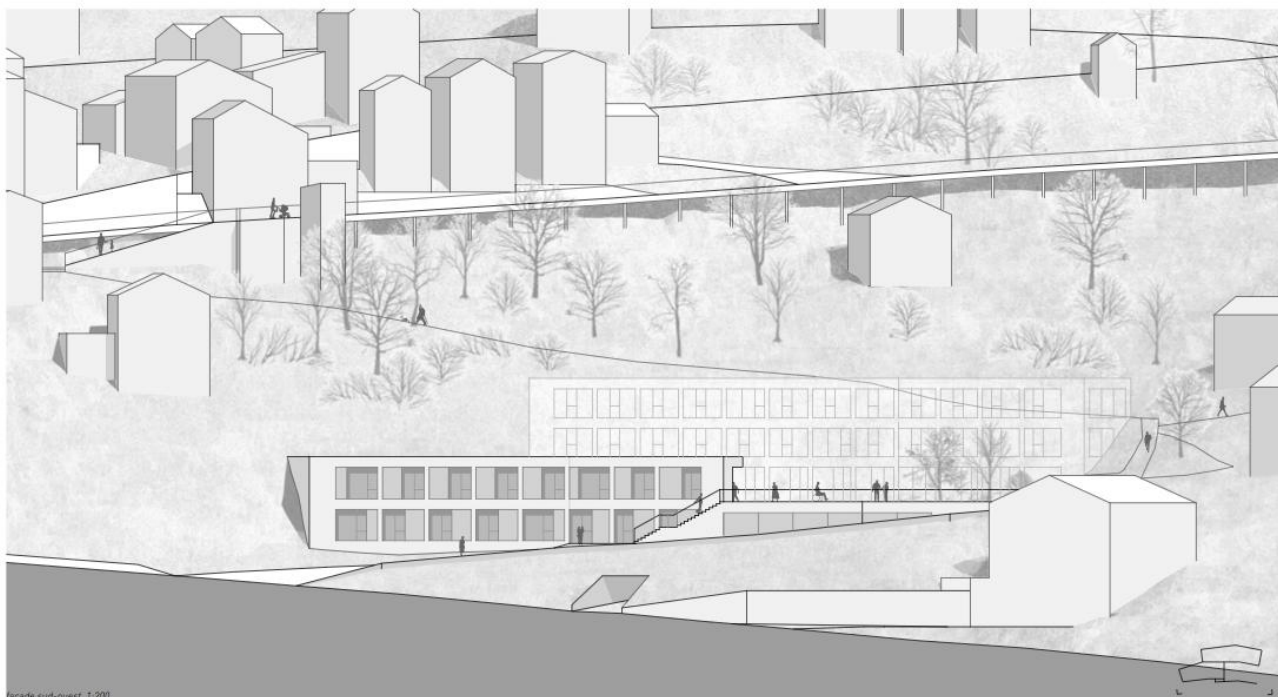
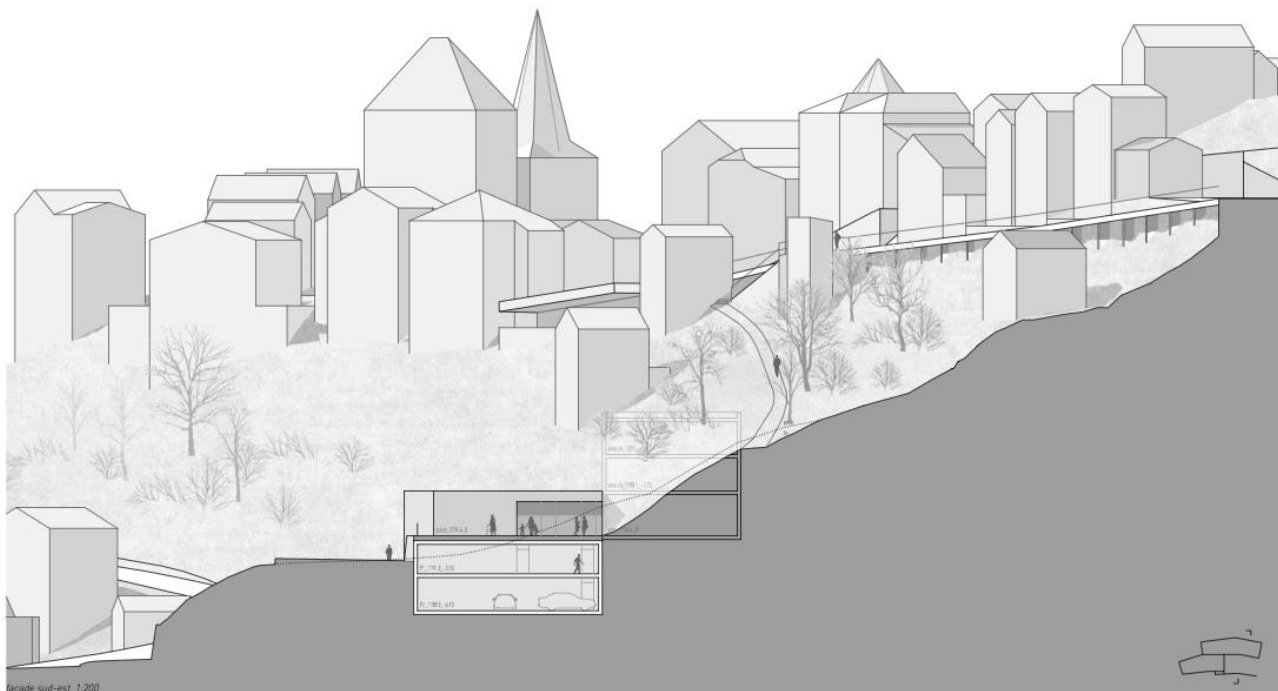
ETAPE 1



ETAPE 1







ZaZie

CONCEPT INTERVENTION

Malgré la construction de quelques habitations en aval du centre du village, La forte déclivité de la pente sur laquelle s'accroche Vissoie a permis de sauvegarder jusqu'à aujourd'hui une lecture assez claire de son noyau historique, que l'on arrive de Zinal ou de Grimentz. La démolition du bâtiment existant sur le site proposé pour le concours permet de rompre avec cette lente dégradation des contours du village, et de proposer un développement de la zone aval qui renforce l'identité du village par une mise en scène de ses limites et de sa morphologie caractéristique.

Le projet envisagé travaille donc fortement avec la topographie, implantant dans la pente en étape 1 comme en étape 2 une série de bâtiments : en terrasse s'immergent du sol ou en façade Sud-Ouest. Les toitures végétalisées véritables prolongation du terrain naturel participent au renforcement de la frange végétale occupant l'espace entre les deux routes.

RELATION PENTE ET BATIMENTS VOISINS

Le complexe dans sa vision finale propose l'imbrication de 3 volumes principaux : a) cabinets b) EMS c) parking, volumes déclinés en strates qui s'inscrivent précisément et délicatement dans le site en diminuant au maximum les travaux de terrassement. Les corps de bâtiment émergents du complexe préservent les orientations principales des habitations voisines privées. Ces dernières font partie intégrante de la composition globale et participent à la définition spatiale du cœur du complexe où convergent toutes les circulations.

PROGRAMME

La répartition du programme en 1ère étape, sur seulement deux niveaux, facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite et distingue clairement l'accès du CMS placée au rez inférieur.

La deuxième étape avec la construction de l'EMS devrait permettre le transfert du service CMS dans le nouveau bâtiment au niveau du rez de référence ainsi que l'intégration de la pharmacie. Les locaux de paramédicalité profiteront du déplacement du CMS pour s'agrandir au rez inférieur du bâtiment construit en 1ère étape. Toutes les fonctions administratives et publiques de l'EMS trouveront place dans le rez en relation avec la place. Deux niveaux de chambres (une unité par niveau) prendront place sur le rez avec l'intégration du jardin sécurisé sur la toiture du construit en étape 1.

ACCES

Le rez de référence (correspondant au niveau supérieur du parking) permet la distribution sur un seul niveau de toutes les parties du programme prévues en phase 2 tout en identifiant clairement les deux volumes principaux EMS et bâtiment médical. Ce dispositif entretient les synergies entre les différentes parties du programme tout en gardant une grande souplesse sur l'affectation des locaux prévus dans ce rez de référence.

La liaison aux nouveaux bâtiments depuis la Rte de Zinal s'opère grâce à deux ascenseurs : un premier vertical placé dans l'angle Nord-Ouest de la parcelle qui gère la différence de hauteur entre le viaduc et le terrain naturel, puis un deuxième ascenseur incliné, entièrement intégré dans le terrain qui connecte le haut du terrain avec le rez de référence du complexe. L'option de l'ascenseur incliné diminue sensiblement les travaux d'excavations et permet d'éviter les éventuels dynamitage, percages ou autres travaux de sécurisation des pentes inhérents à un ascenseur vertical. Cette connexion chauffée utilisable toute l'année répond au souhait émis dans le programme du concours : elle peut être considérée comme une option avec une réalisation différée dans le temps sans que le concept général du projet n'en soit affecté. Ce souci d'accessibilité trouve son prolongement dans les distributions verticales internes aux bâtiments qui sont conçues pour relier entre eux de manière rapide tous les niveaux en séparant les flux publics et privés.

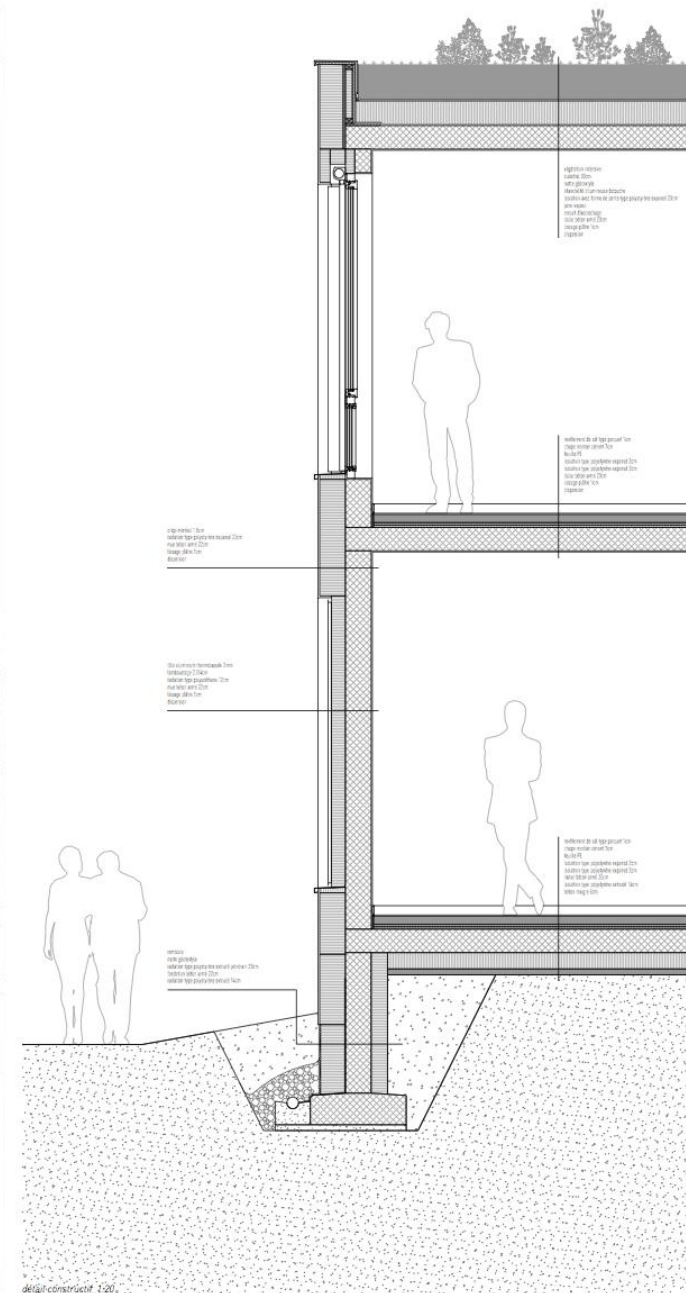
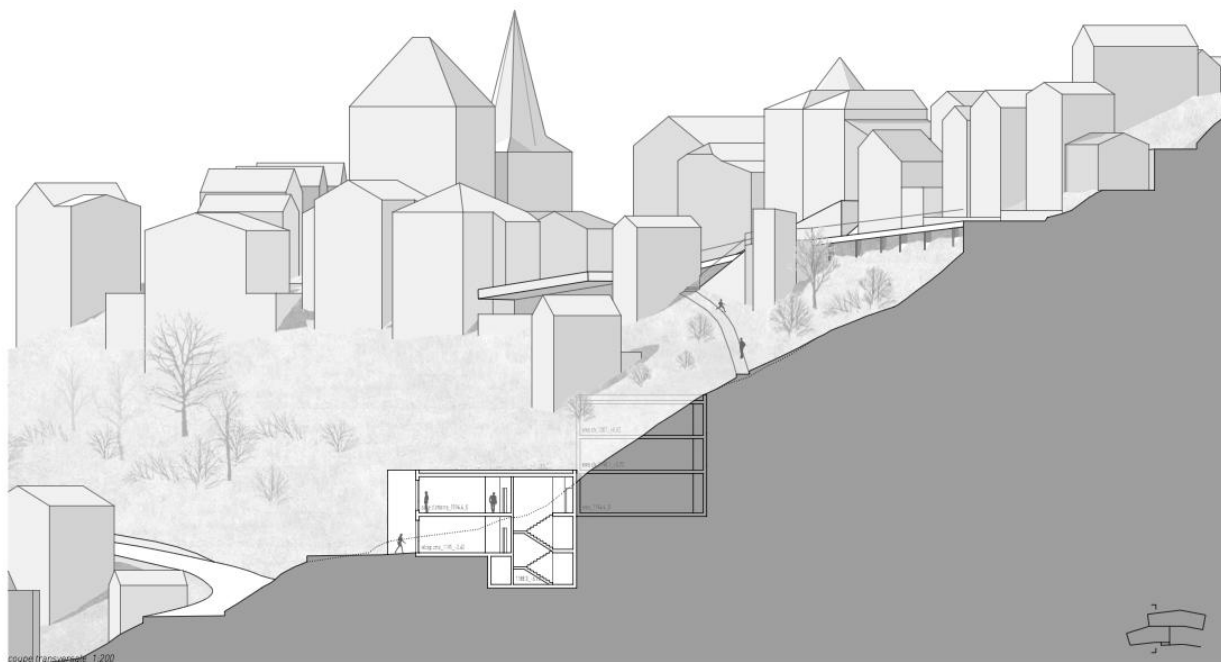
Le cœur du village est également connecté de deux manières au niveau de la Rte de Zinal. L'insertion de deux ascenseurs permettant de relier entre elles toutes les parties du programme sans entrave météorologique.

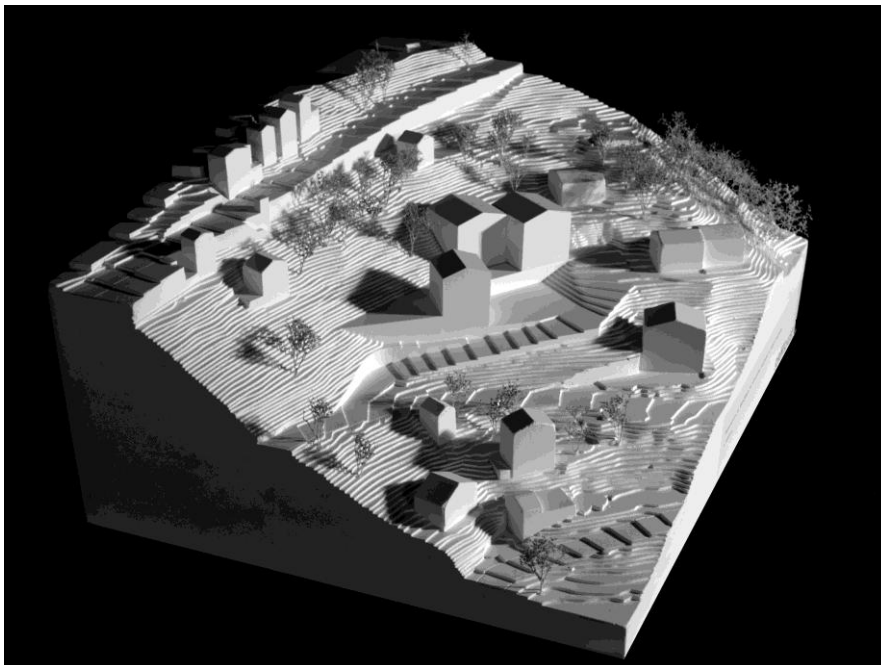
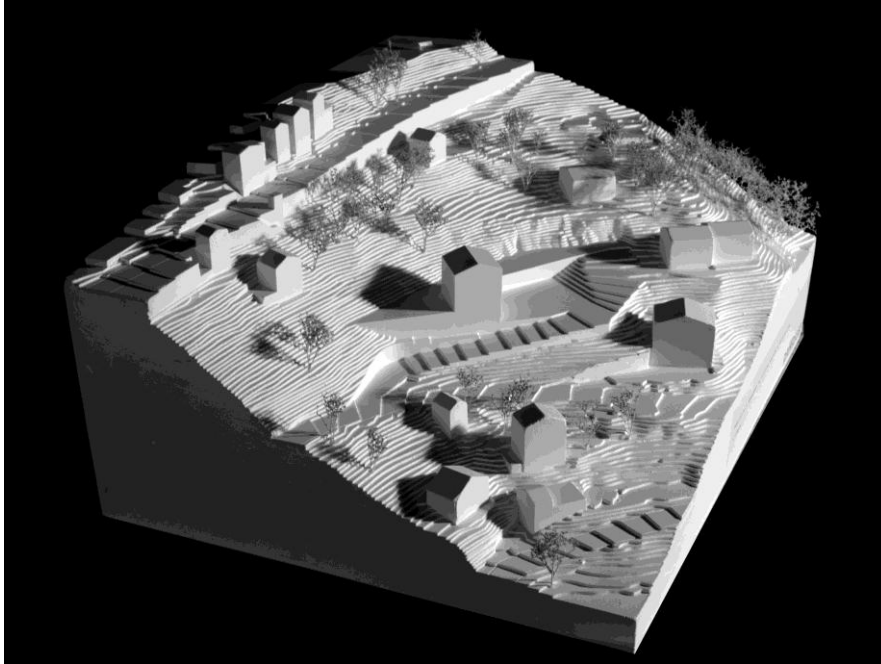
Les accès aux parcelles voisines ainsi que le petit cheminement piétonnier existant au Nord de la parcelle sont conservés.

Les flux entrant et sortant du parking souterrain sont dissociés et répartis sur deux niveaux différents ; cette distinction associée au fractionnement des emplacements réservés aux places extérieures permet de diminuer l'impact des véhicules dans la parcelle en maintenant son caractère paysagé dominant.

MATERIALITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet propose une structure portuse en béton armé revêtue d'une isolation périphérique enveloppant tout le bâtiment. La végétalisation intensive, proposée sur les toitures ainsi que la situation adossée au terrain des deux corps de bâtiment principaux augmentent considérablement l'inertie de l'enveloppe. Ce choix constructif, qui favorise l'armoisement et le déphasage thermique, associé à l'apport passif des grandes ouvertures côté Sud diminue sensiblement les besoins en chauffage des bâtiments. Le rez inférieur du bâtiment « phase 1 » étape prévoit la possibilité d'installer une PAC « sol-eau » combinée avec des sondes géothermiques verticales dont le système de distribution de chaleur pourra être étendu sans problème à la construction prévue en phase 2.





2^{ème} prix	N°4	Dr HOUSE	Frs 10'000.00
Auteur		dvarchitectes & associés sa - Sion	
Collaborateurs		Anne-Lise Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Zoé Bonomi, Clémence Fauchère, Paride Corvaglia, Julien Praz, Morgane Vanay, Denis Jollien, Morgane Seppey	

En posant sur un même socle trois volumes verticaux à toits à double pente, le projet Dr House joue la carte du mimétisme pour s'intégrer au vieux village. Si la taille de l'étape 1 convainc, les deux émergences de l'étape 2 par leurs proportions, évoquent déjà les constructions touristiques caractéristiques des stations valaisannes.

La liaison minimale proposée avec la route de Zinal par une longue rampe puis un ascenseur / escalier apparaît comme une alternative économiquement intéressante comparée aux dispositifs complexes mis en place par d'autres concurrents.

Pour l'étape 1, le centre médical se présente comme un second socle sur la parie nord-ouest du parking du niveau inférieur. Il atteint ainsi une bonne fonctionnalité en regroupant sur un même niveau tous les cabinets de médecins et locaux annexes. Au-dessus, avec une entrée indépendante côté village, s'élève le centre paramédical sur trois niveaux. Les vastes esplanades dégagées de part et d'autre de ce volume paraissent quelque peu démesurées sans la réalisation de l'EMS en phase 2. Les places de parc le long de la rampe d'accès à la première esplanade péjorent également l'image du centre vu depuis le versant opposé de la vallée.

Avec des ouvertures identiques courant le long des socles et sur toutes les faces de l'émergence, les façades sont qualifiées d' "énigmatiques" par le jury. Par contre, la matérialité choisie en béton sablé est jugée adaptée tant à la forme du bâtiment qu'à son intégration.

La volumétrie et les excavations sont dans la moyenne des projets présentés, l'ampleur des esplanades nuit cependant à l'économie de cette proposition.



Vissoie se trouve à la rencontre des routes qui mènent aux quatre coins du Val d'Anniviers. L'emplacement de la parcelle est idéal pour répondre aux besoins de l'ensemble de la commune en terme de santé.

Le projet consiste à bâtir 3 volumes émergeants sur un socle. Il s'intègre en périphérie du vieux village parmi un bâti dispersé dans la pente.

Une succession de terrasses lient le haut et le bas de la parcelle et créent des relations sur plusieurs niveaux du projet. Les bâtiments s'orientent à la fois sur le vieux village et sur les montagnes environnantes et entretiennent des rapports forts avec le paysage.

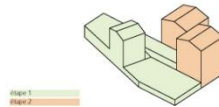
L'accès au parking se trouve dans le soubassement. Les véhicules sont rapidement captés ce qui limite les nuisances induites. Les ambulances peuvent y accéder et un monte-lit spécifique relie l'emplacement qui leur est réservé au centre médical. Une, puis deux cages d'escaliers lient le parking aux étages supérieurs, puisque la deuxième étape sera construite contre ce soubassement.

Le rez inférieur est en relation avec une esplanade sur laquelle se trouve l'accès aux cabinets médicaux en exploitation commune et, dans un second temps, celui de l'EMS et de la pharmacie.

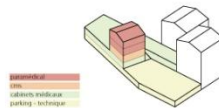
Au rez supérieur, une entrée séparée connecte le bâtiment au vieux village par un chemin aménagé en pente douce. Elle donne sur un jardin-terrasse dédié au jeu et permet d'accéder séparément au CMS et aux cabinets paramédicaux dans les étages supérieurs. En deuxième étape, tous les cabinets paramédicaux seront rassemblés dans ce même bâtiment. Le CMS, quant à lui, sera alors déplacé dans le bâtiment de l'EMS, tout en gardant une entrée séparée.

L'ensemble est conçu de manière unitaire. Les façades sont en béton apparent et isolées à l'intérieur. Ce système est optimal pour gérer les détails constructifs des différents niveaux enterrés ou partiellement enterrés, du raccord à l'esplanade ou à la terrasse supérieure, tout en ayant une seule expression à l'extérieur comme à l'intérieur.

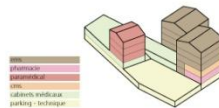
De par leur implantation, les bâtiments profitent de la situation et de la topographie. Les fonctions réparties au sein du nouveau complexe santé du Val d'Anniviers profitent des synergies tout en gardant leur autonomie.



étape 1
étape 2



pharmacie
cabinets médicaux
parking - technique



pharmacie
cabinets médicaux
cabinets paramédicaux
parking - technique



accès patients
accès véhicules



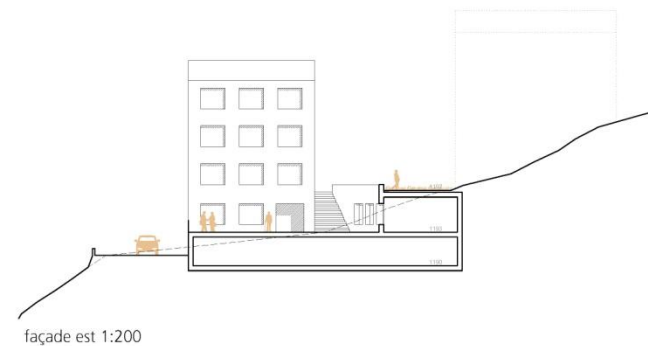
situation 1:500



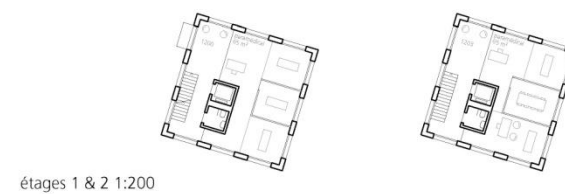
façade sud 1:200



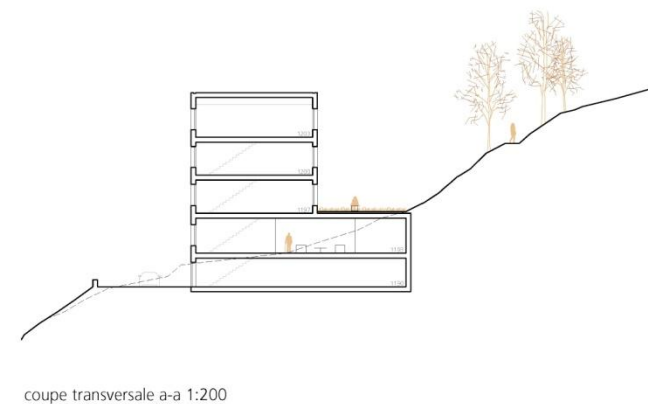
rez supérieur 1:200



façade est 1:200



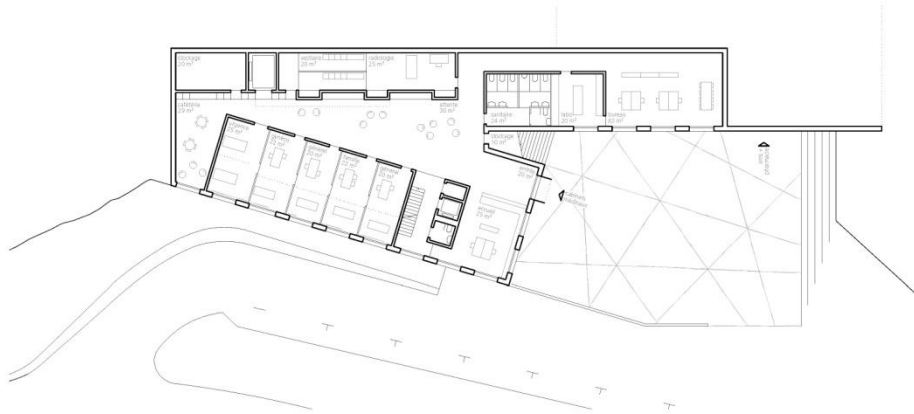
étages 1 & 2 1:200



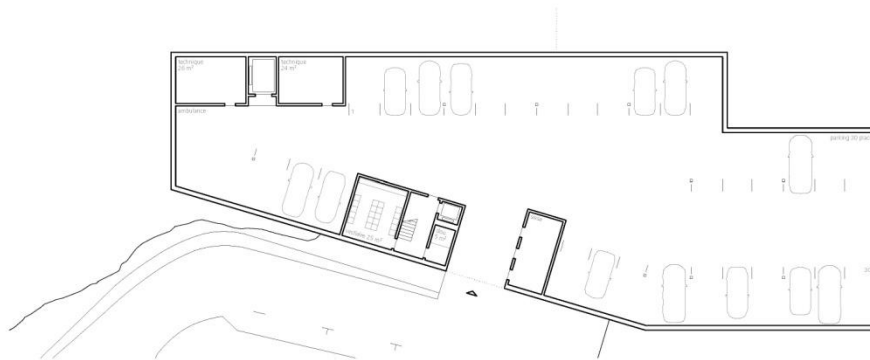
coupe transversale a-a 1:200



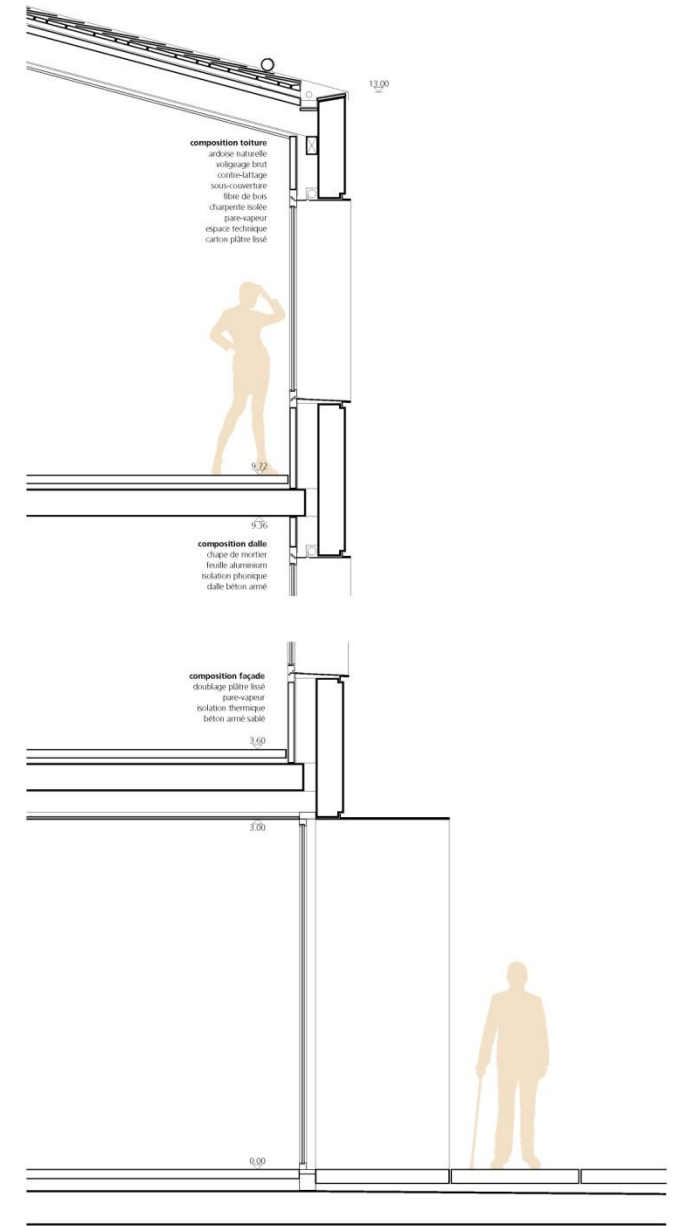
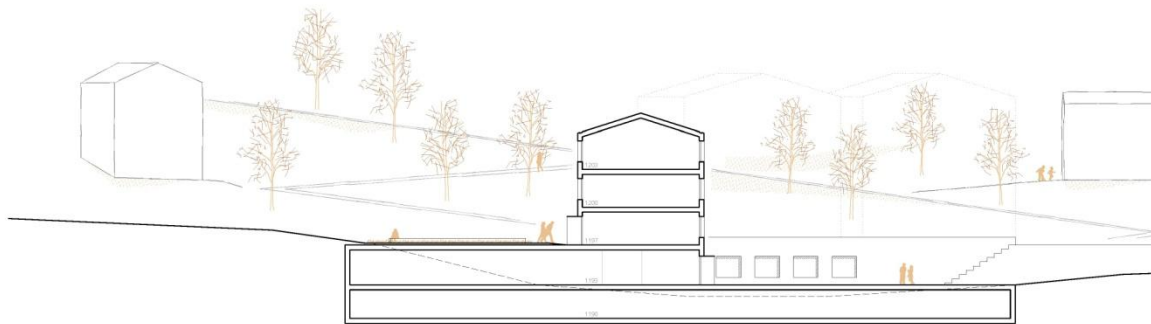
rez inférieur 1:200



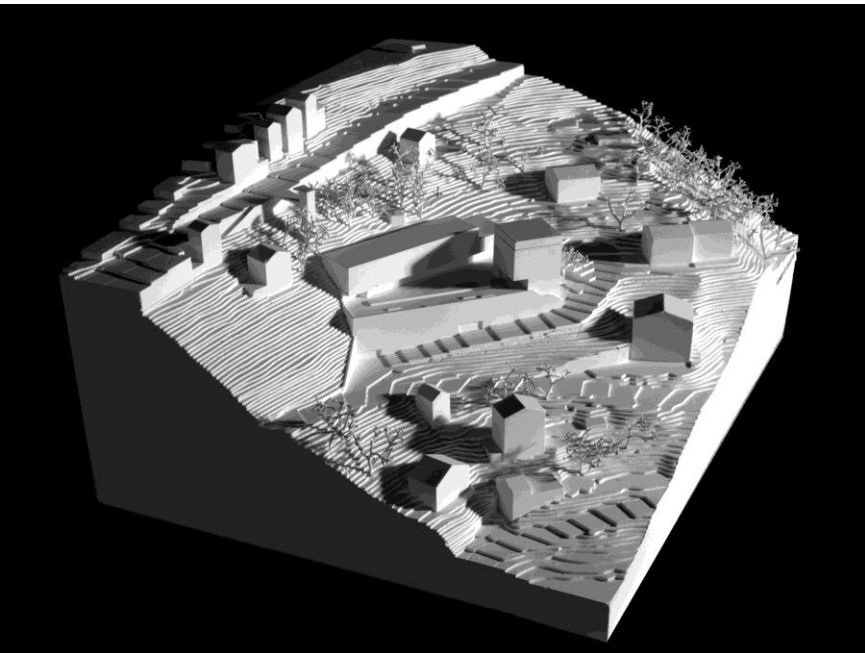
sous-sol 1:200



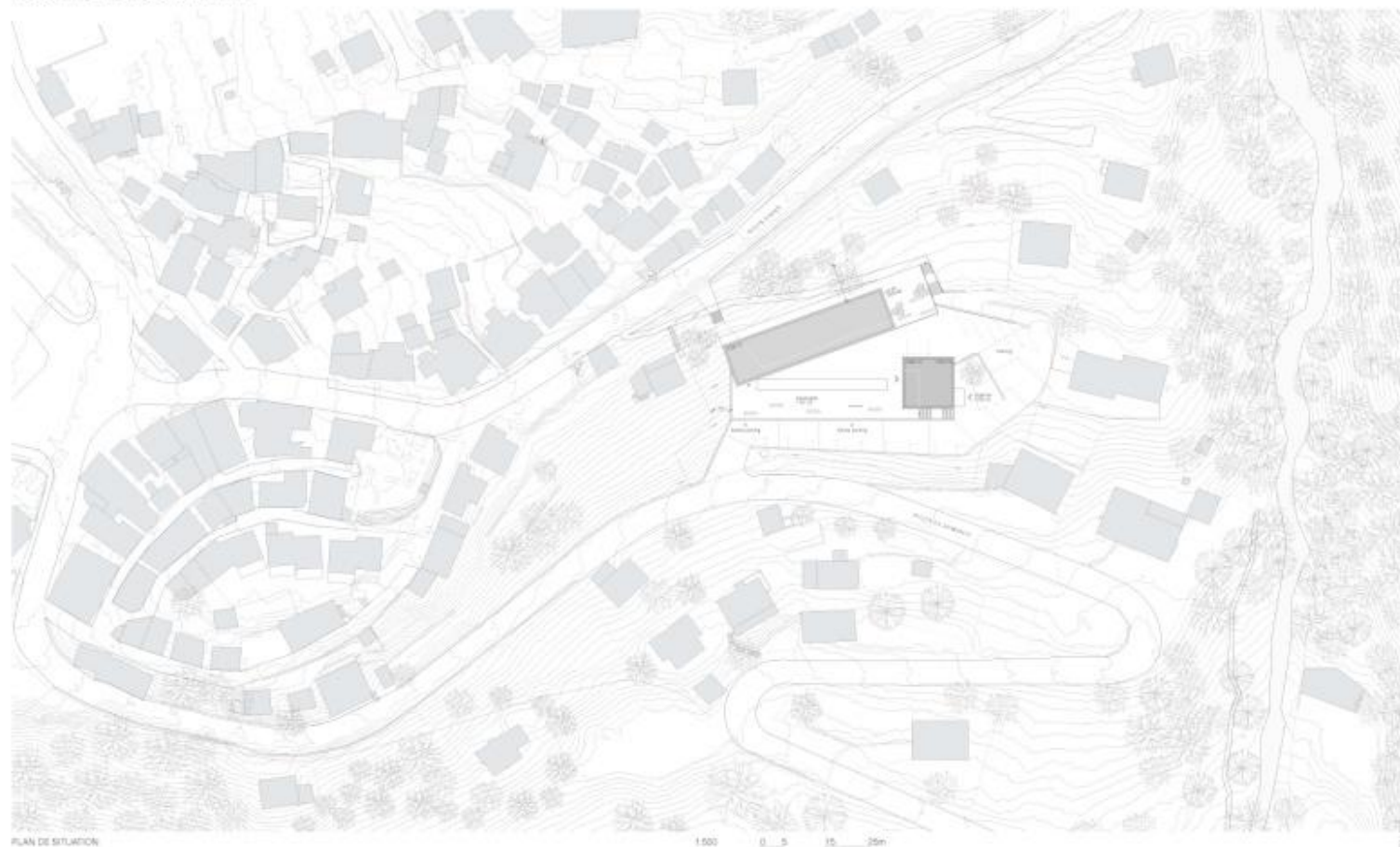
coupe longitudinale b-b 1:200



travée 1:20



Le projet, bien que volumineux par rapport aux projets primés, se situe dans la moyenne des projets rendus.



Le projet Romeo et Juliette travaille avec la topographie existante, en construisant des volumes qui profitent de la pente pour définir des parcours et des espaces publics de référence. Le site offre des espaces extérieurs supplémentaires.

La première étape crée une esplanade sous laquelle se trouvent les cabanets médicaux et 2 niveaux de parking. Chacun de ces niveaux est relié à la route d'accès du site. À l'extrémité Est de l'esplanade, le projet propose un volume qui reprend l'échelle du site existant et sert, au-delà, de CEM, aux élagues, les locaux pour médicaux de même que l'habitation prévue pour le site. Ce bâtiment devient le signe de l'ensemble.

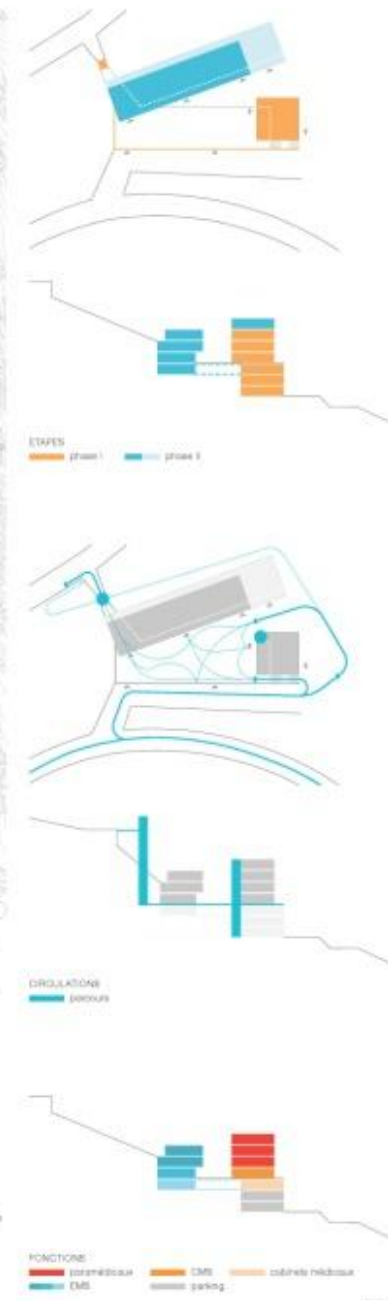
Un escalier relie la route d'accès à l'hôpital et un autre escalier relie tous les niveaux de la première étape. Cette même esplanade, de façon à créer un parcours et une mise en relation avec les différents éléments du programme, tout en maintenant des points de repère.

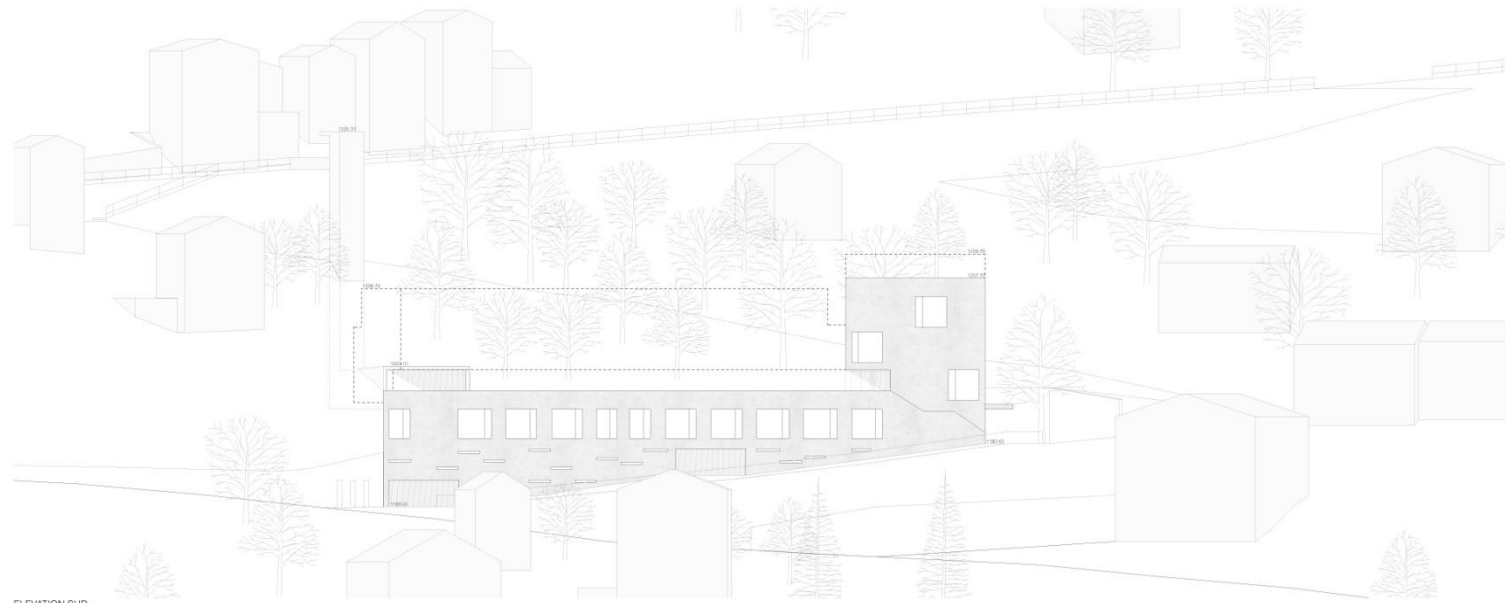
En première étape, cette esplanade est bordée au Nord par la pente existante et la végétation, soit qu'en deuxième étape, c'est l'EMS et la promenade qui s'ouvrent sur celle-ci. Cette deuxième étape peut être réalisée avec un minimum de volumes pour les volumes des toits sur le site. La promenade est à travers le site est maintenue et complétée par deux escaliers qui facilitent la liaison entre le haut et la base du programme et renforcent l'importance de la nouvelle esplanade, sur laquelle s'ouvrent les locaux communs du futur EMS, de même que la promenade et le centre médical.

Une vision d'ensemble permet de voir le site et de l'EMS aux volumes médicaux, ainsi que deux niveaux de circulation sont prévus aux étagères avec un accès au jardin privé et à la promenade.

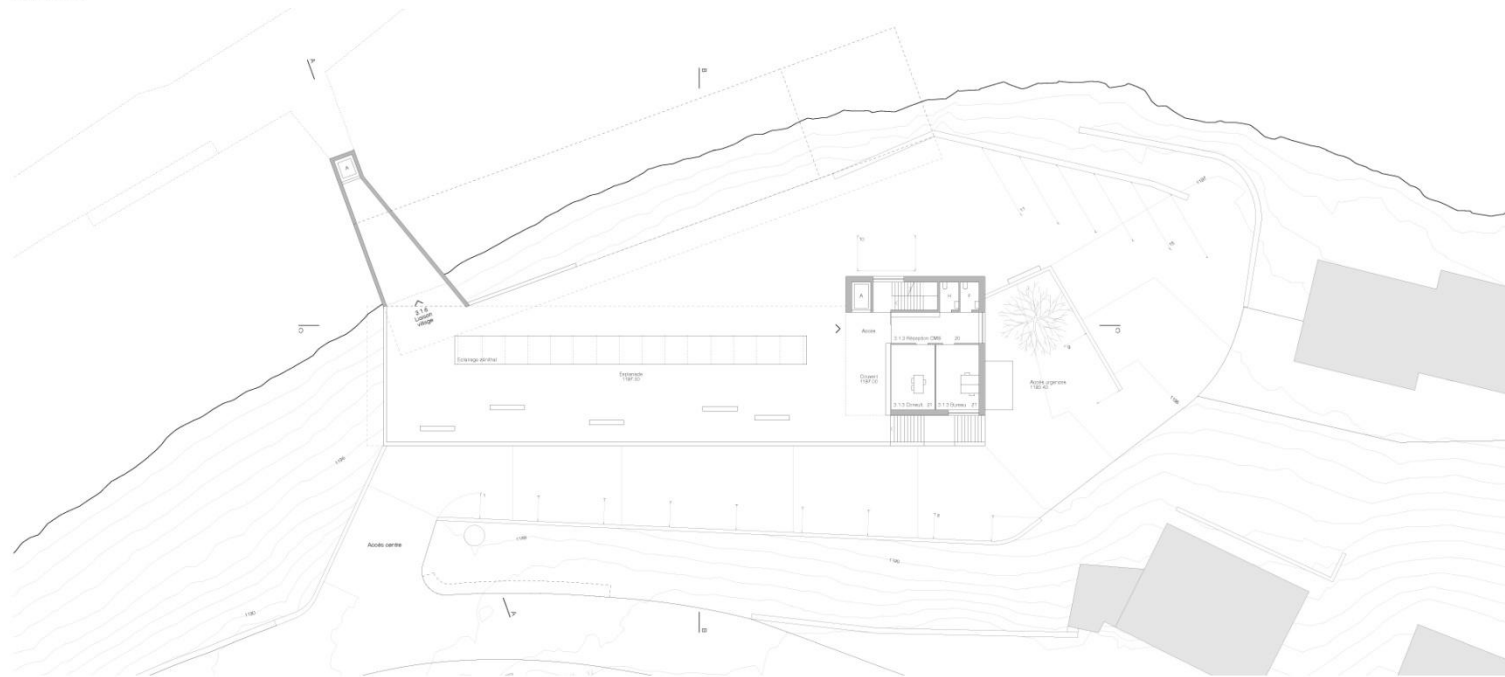
L'ensemble du programme se trouve au même niveau et un accès pour les ambulances et les urgences est intégré à l'extrémité Est de la composition. Un escalier central optimise les espaces du centre médical. Les murs sont installés à l'abri d'un belvédère et de la circulation. Ce bâtiment a pour but d'augmenter l'expérience du site.

Le projet est réparti à l'échelle du site, de même qu'à l'échelle du site avec les lignes horizontales et verticales de la composition, tout en créant des espaces publics de référence.



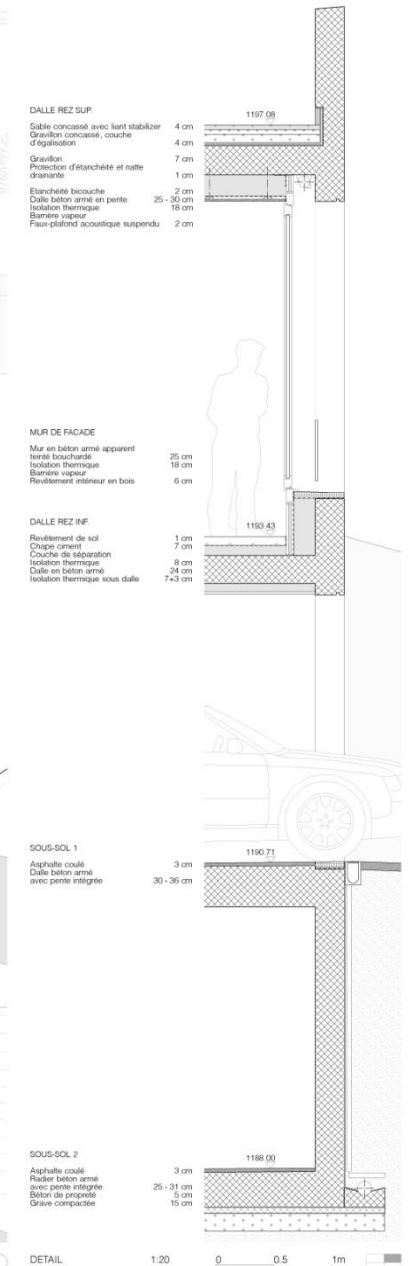


ELEVATION SUD



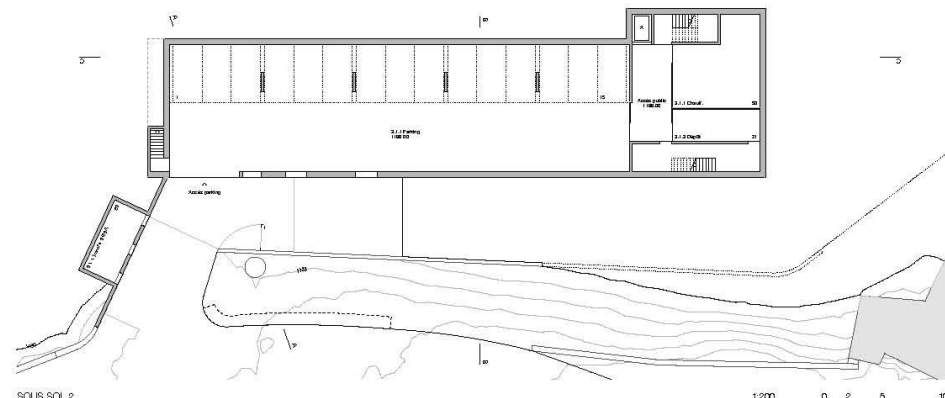
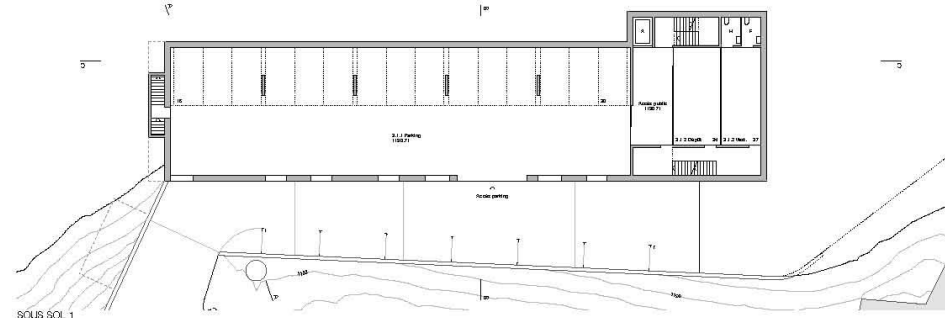
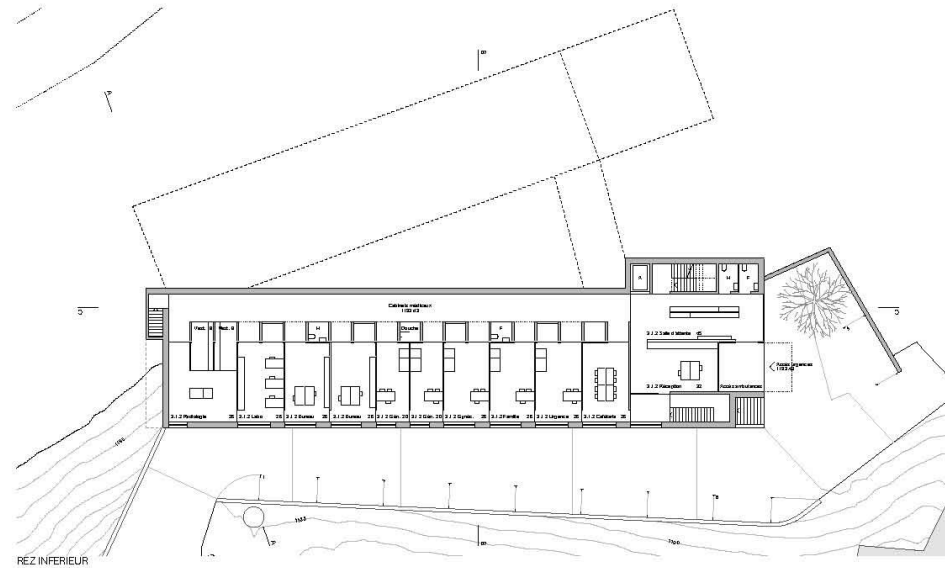
REZ SUPERIEUR

1:200 0 2 5 10m

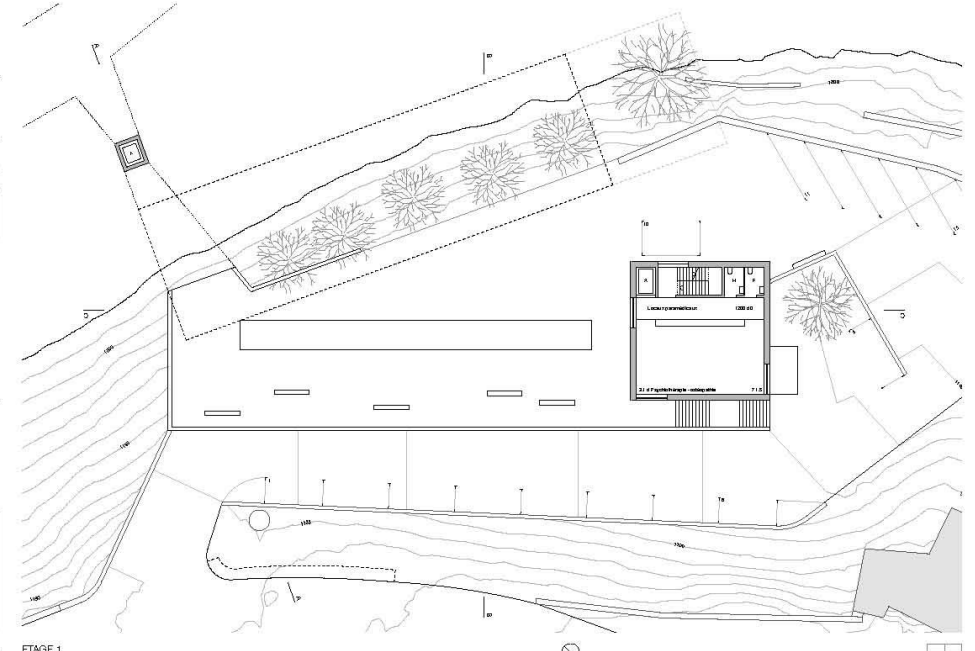
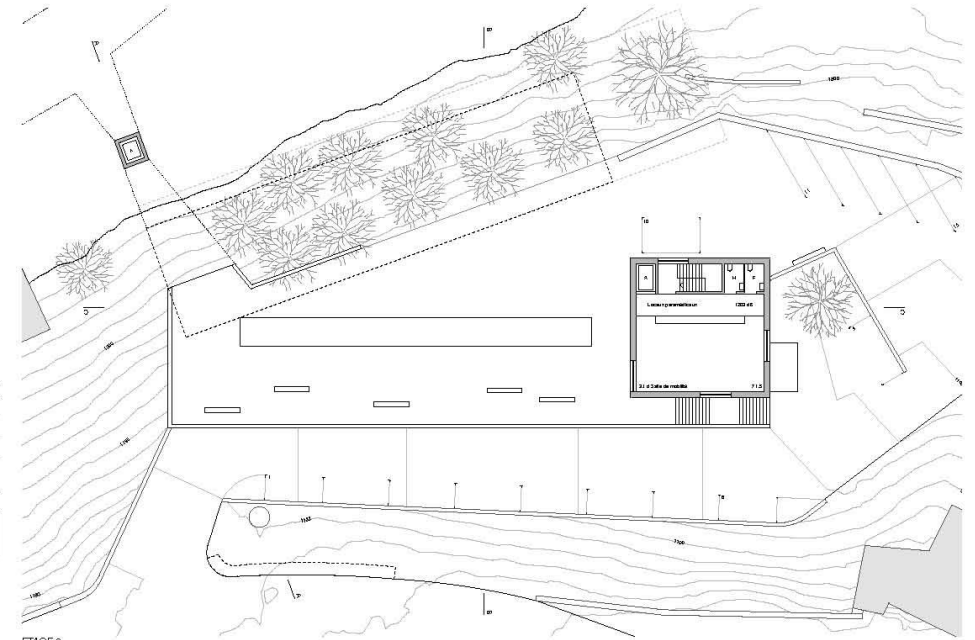


ROMEO ET JULIETTE

CONCOURS D'ARCHITECTURE | STRUCTURE MÉDICALE ET MÉDICO-SOCIALE À VISSOIE | OCTOBRE 2019

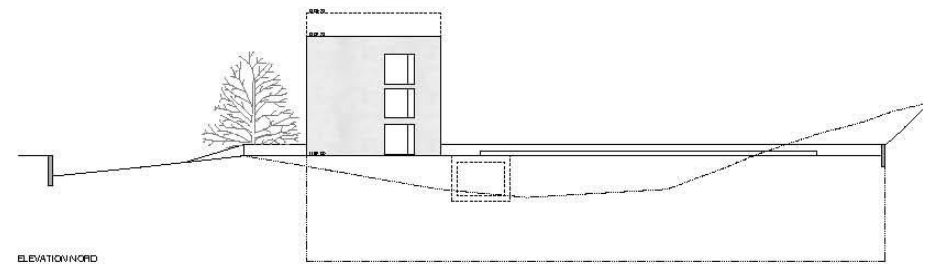
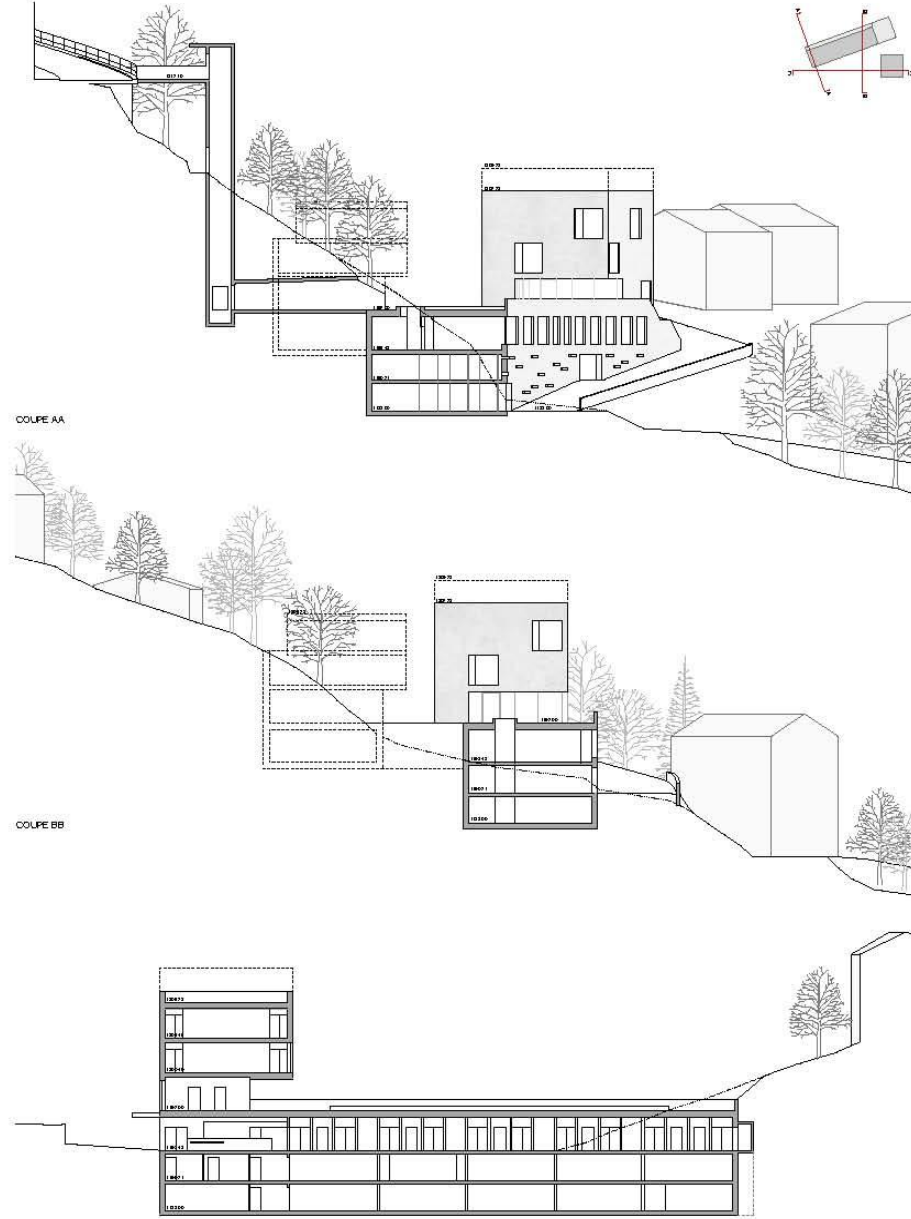


1:200 0 2 5 10m

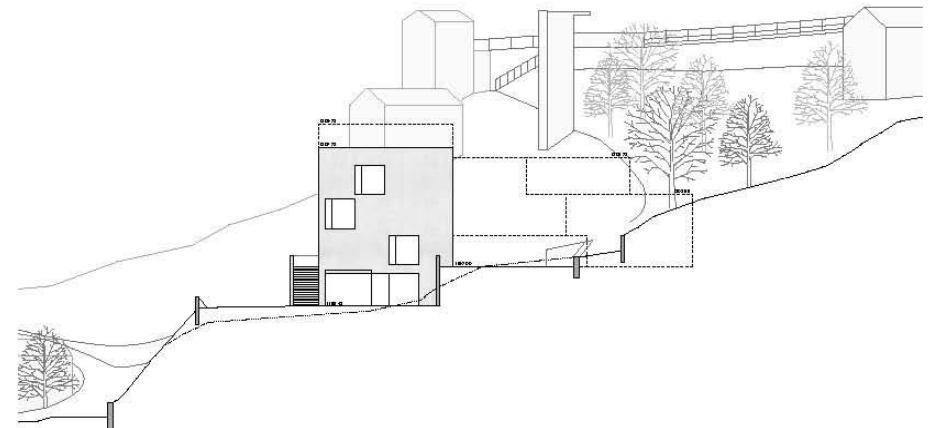


ROMEO ET JULIETTE

CONCOURS D'ARCHITECTURE | STRUCTURE MÉDICALE ET MÉDICO-SOCIALE A VISSOIE | OCTOBRE 2015



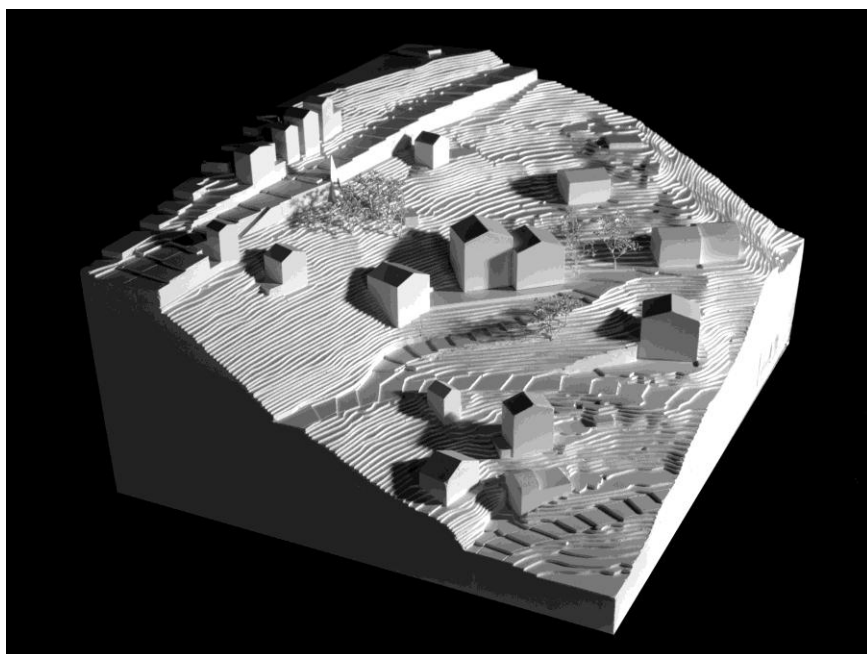
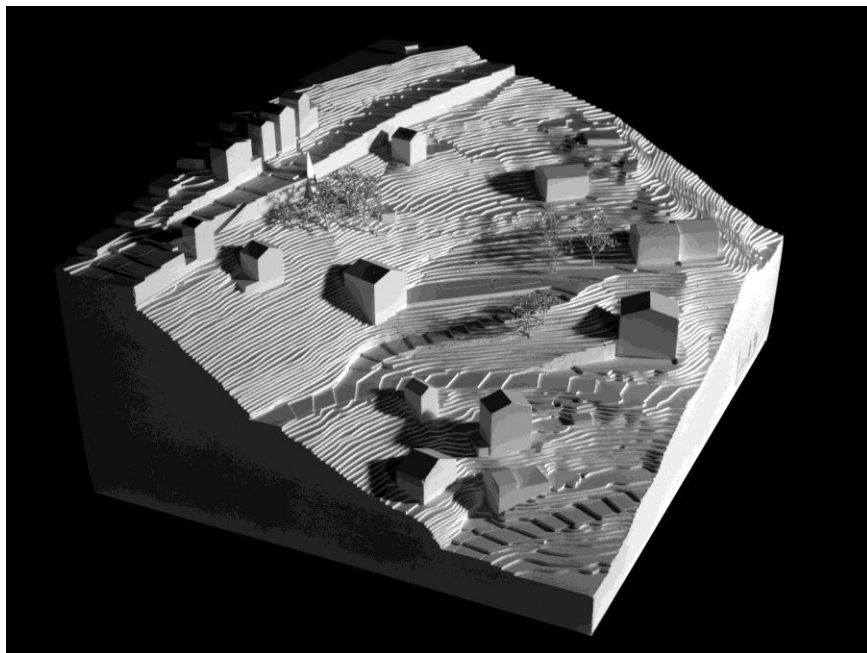
ELEVATION NORD



ELEVATION OUEST



VUE DEPUIS L'ESPLANADE



4^{ème} prix N°18 SPROUT Frs 5'000.00
Auteur Berclaz-Torrent & Bastien Charvoz – Sion
Collaborateurs Raphaël Berclaz, Jean-Luc Torrent, Bastien Charvoz, Jérémie Stocklin, Alexis De Kalbermatten, Laure Gaudin

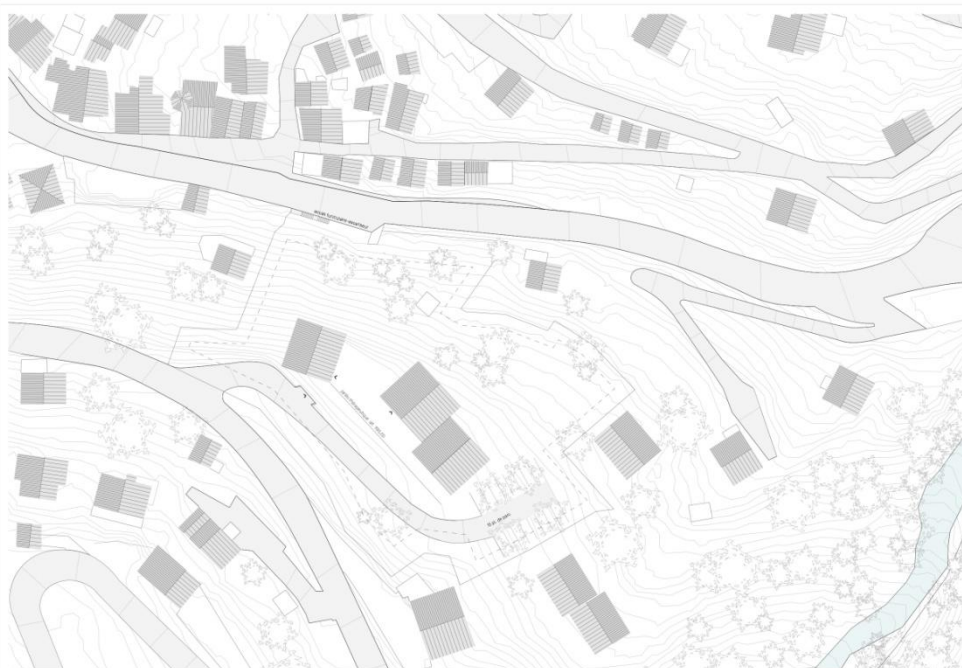
Le Jury relève les qualités d'implantation, d'intégration et d'échelle du projet, qui s'insère avec précision et délicatesse dans le site. Les volumes proposés pour la deuxième étape sont également très convaincants.

Le traitement de la liaison avec la Route de Zinal est très intéressant, notamment pour ce qui concerne l'émergence au niveau supérieur. En revanche, la possibilité réelle d'installer cet ascenseur oblique - en relation avec les espaces et les niveaux du projet quand il les traverse de part en part - n'est pas vraiment démontrée. De plus, l'esplanade d'entrée du centre médical, qui est par essence même un espace ouvert, ne pourra jamais devenir en deuxième étape le jardin thérapeutique de l'EMS.

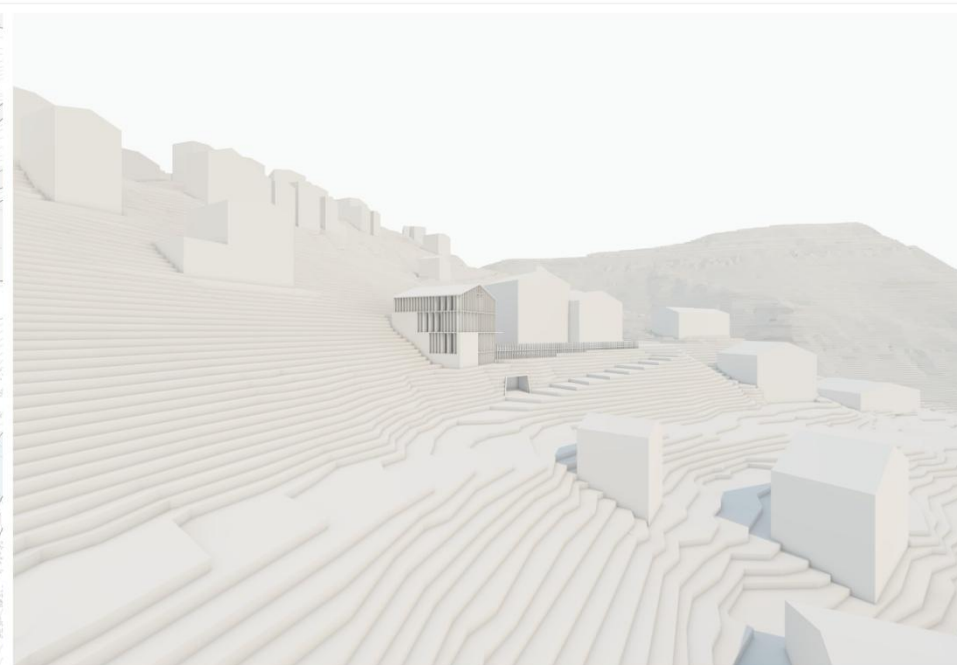
Les relations entre les différents locaux du centre est problématique : La séquence entrée - réception - salle d'attente - cabinets médicaux, qui s'articule sur deux niveaux, n'est pas fonctionnelle. Le positionnement de certains locaux n'est pas judicieux, la lumière naturelle dans les cabinets médicaux est insuffisante et certains espaces de circulation sont sous-dimensionnés.

La matérialisation proposée est séduisante, même si l'efficacité des protections solaires n'est pas encore vérifiable ou si l'utilisation du cuivre comme revêtement des toitures peut être discutable.

Le volume SIA - apparemment faible - a dû être modifié à la hausse après vérification : Il est finalement dans la moyenne des projets primés.



situation 1/500



niv. 500.80

niv. 197.80

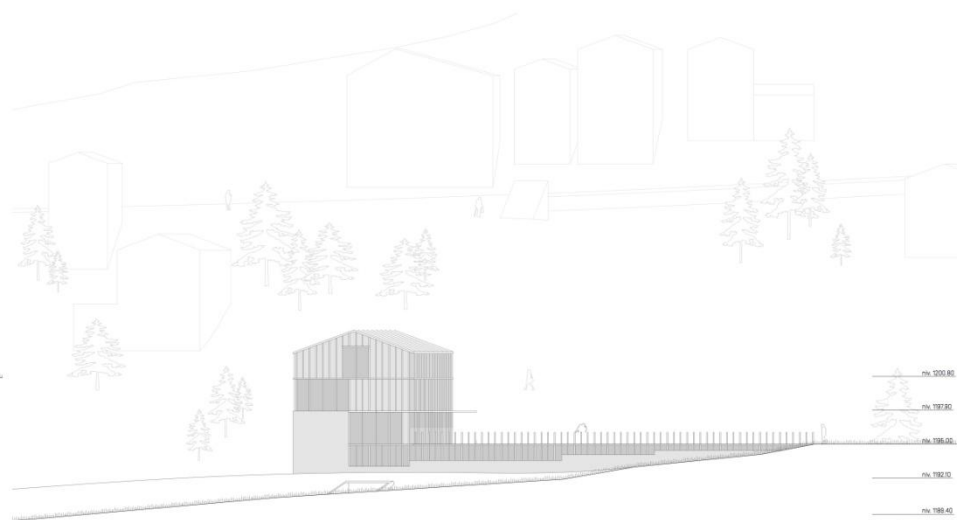
niv. 196.00

niv. 192.50

niv. 189.40

façade nord 1/200

Spout
structure médicale et médico-sociale à Stissate



niv. 500.80

niv. 197.80

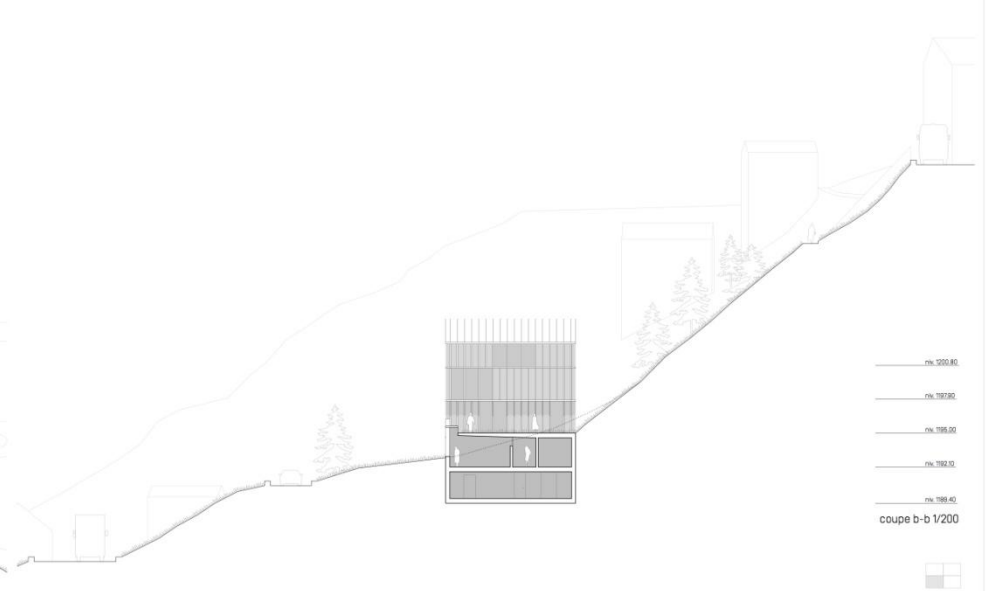
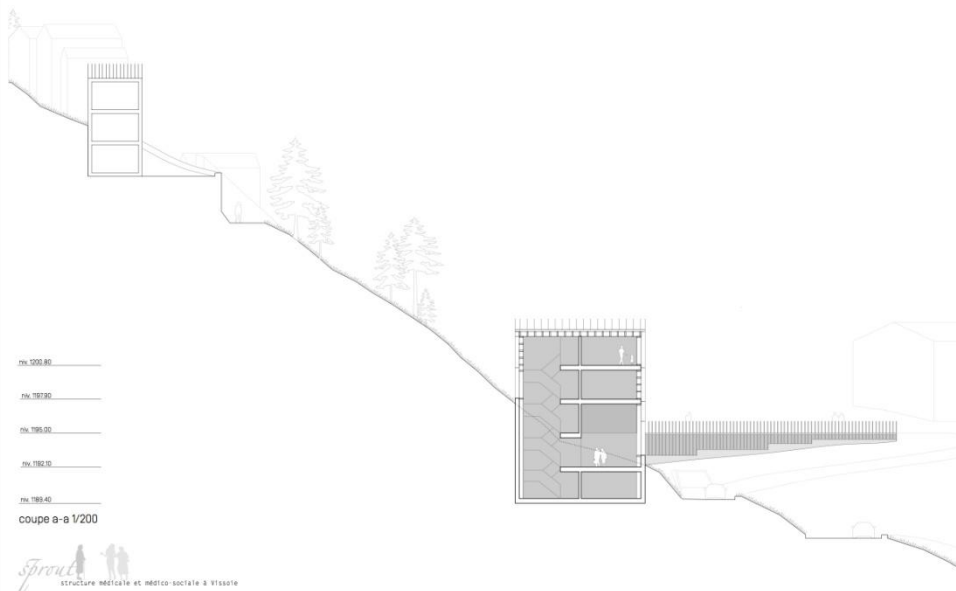
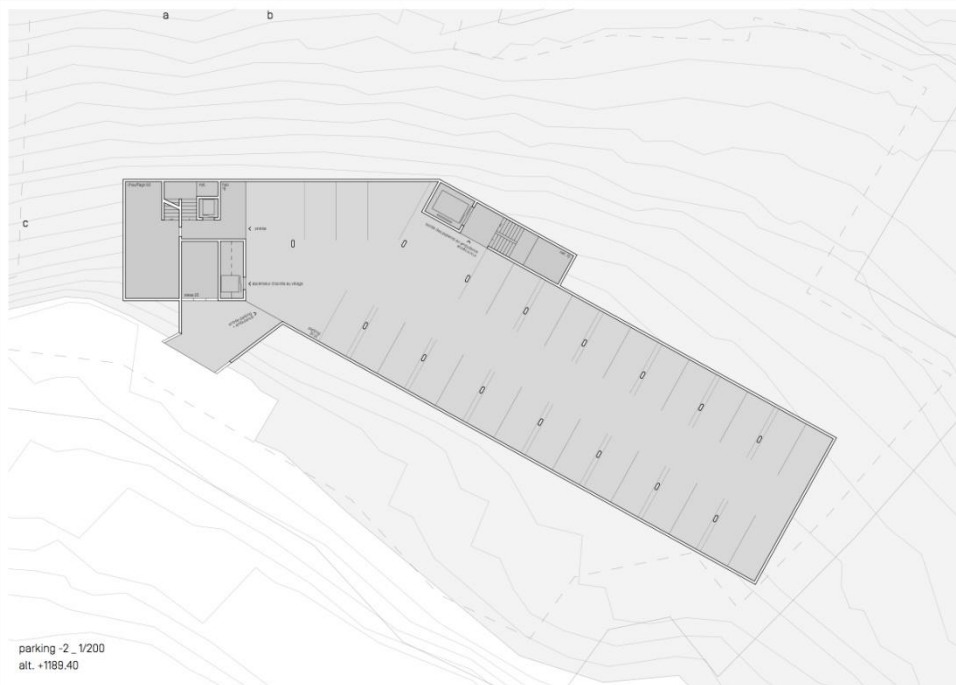
niv. 196.00

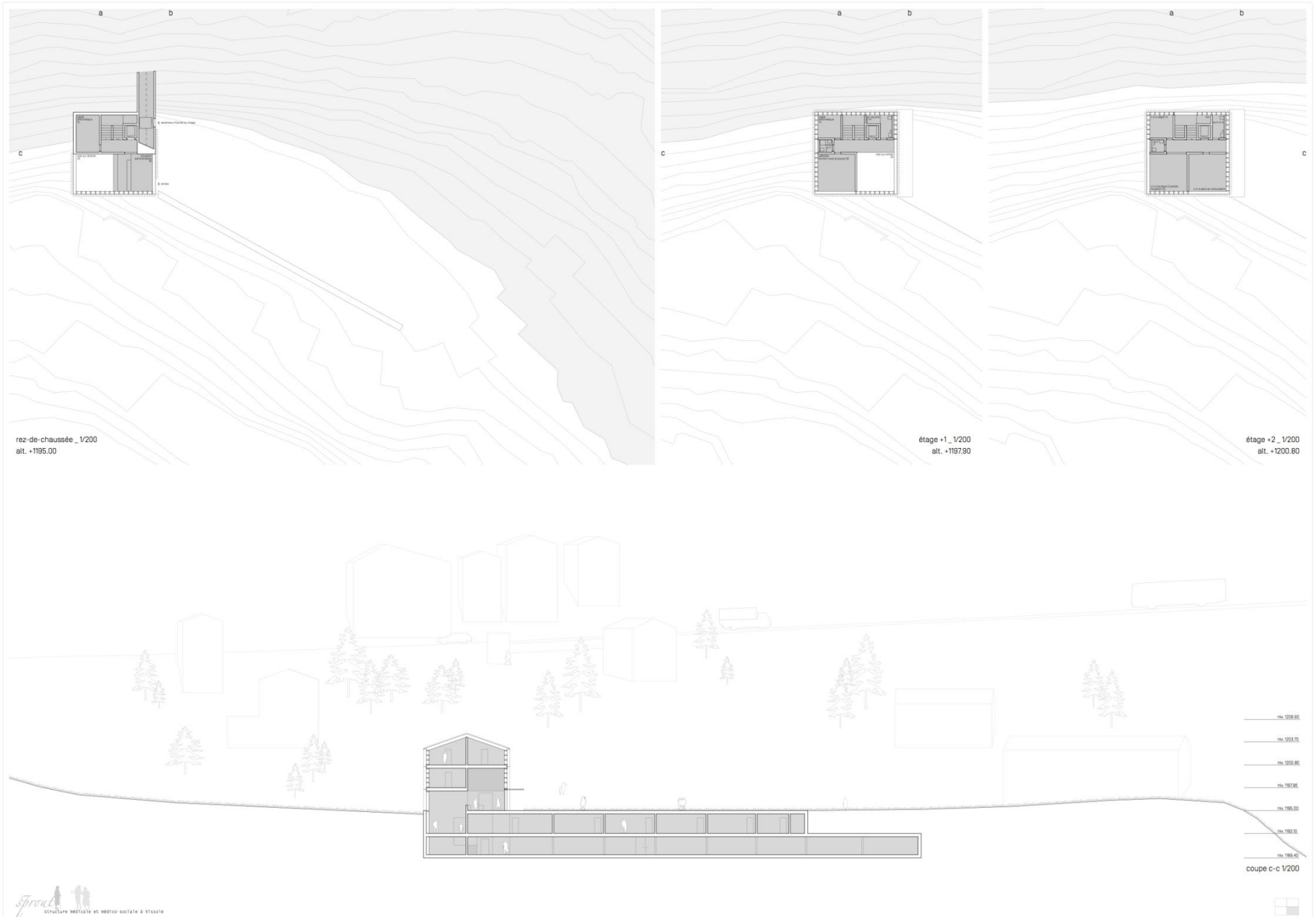
niv. 192.50

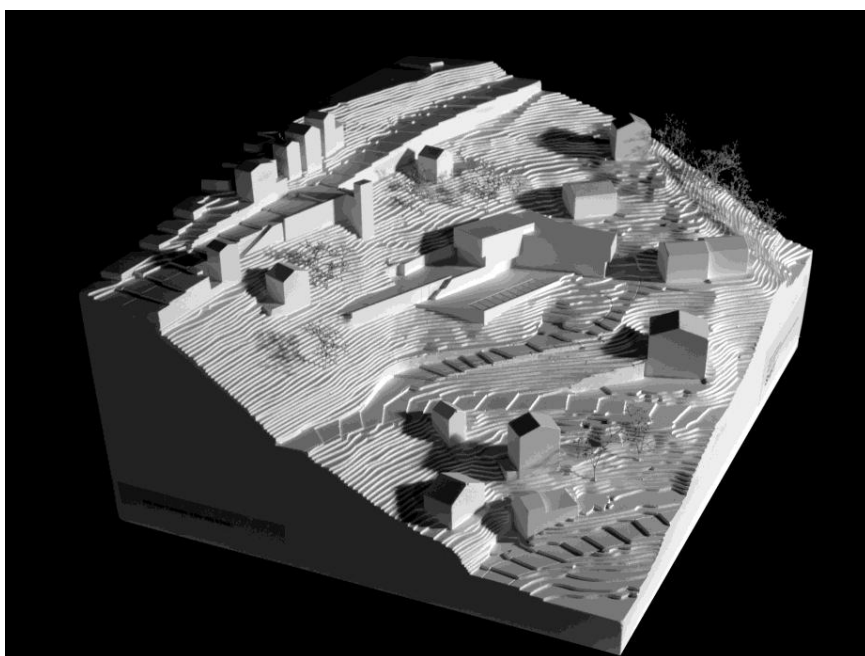
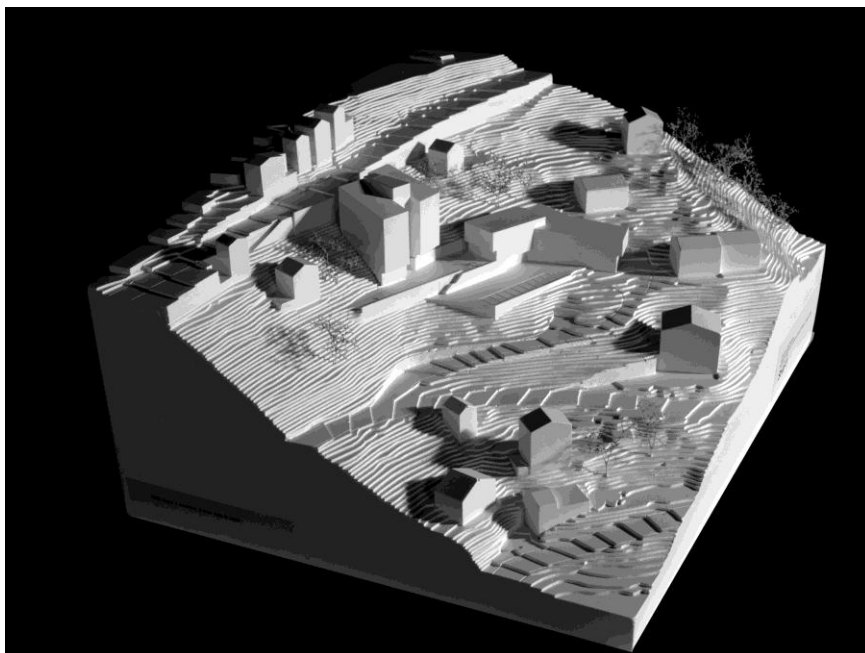
niv. 189.40

façade sud 1/200









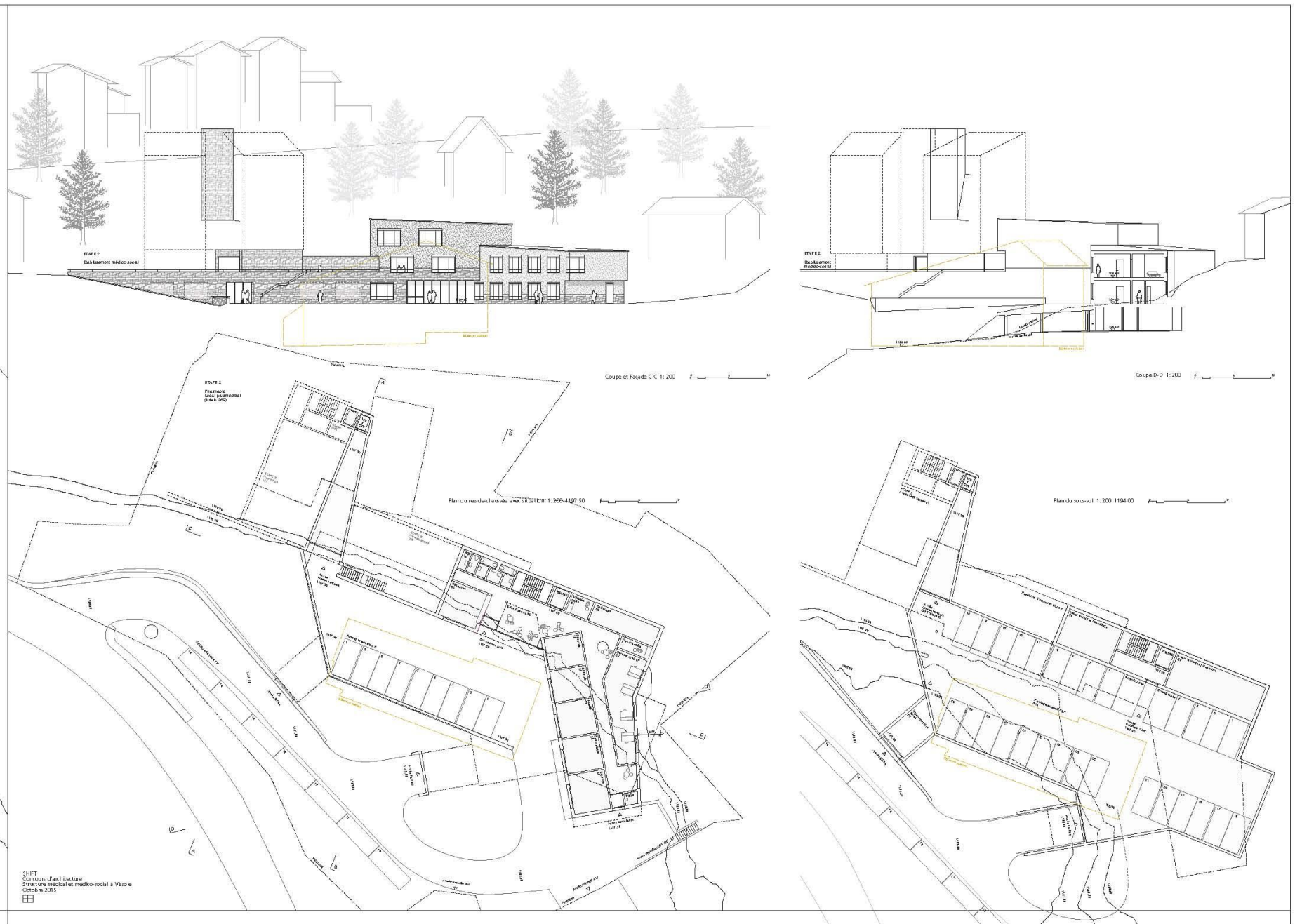
5^{ème} prix N°3 SHIFT Frs 3'000.00
 Auteur Gimmivogt architekten eth sia gmbh - Zürich
 Collaborateurs Jörg Gimmi, Sarah Sassi

Le projet consiste en une terrasse installée dans la pente, et ponctuée à l'Est par une construction contenant les principaux éléments du programme. La position des volumes dans le site est très précise et les rapports qu'ils entretiennent entre eux sont intéressants. Le traitement, l'échelle et l'implantation de la 2ème étape est par contre en complète rupture avec le contexte.

Le fonctionnement du centre médical est apprécié, bien que les bureaux des médecins orientés sur l'arrière ne bénéficient pas d'un éclairage optimal. Par contre l'accès principal, tant pour les piétons que pour les véhicules qui doivent "passer" directement devant les locaux de consultations sans dispositif ou précaution particulière, peut induire de l'inconfort ou des problèmes d'intimité.

Le Jury s'étonne de la matérialisation et du langage proposés : Le traitement des toits, presque plats mais sans être en pente, l'expression d'un socle alors que le bâtiment en est lui-même un, les percements qui sont parfois réguliers, parfois irréguliers, ...

Cela ne semble pas en adéquation parfaite avec le lieu.
 Le volume annoncé est supérieur à la moyenne des projets rendus.



N°5

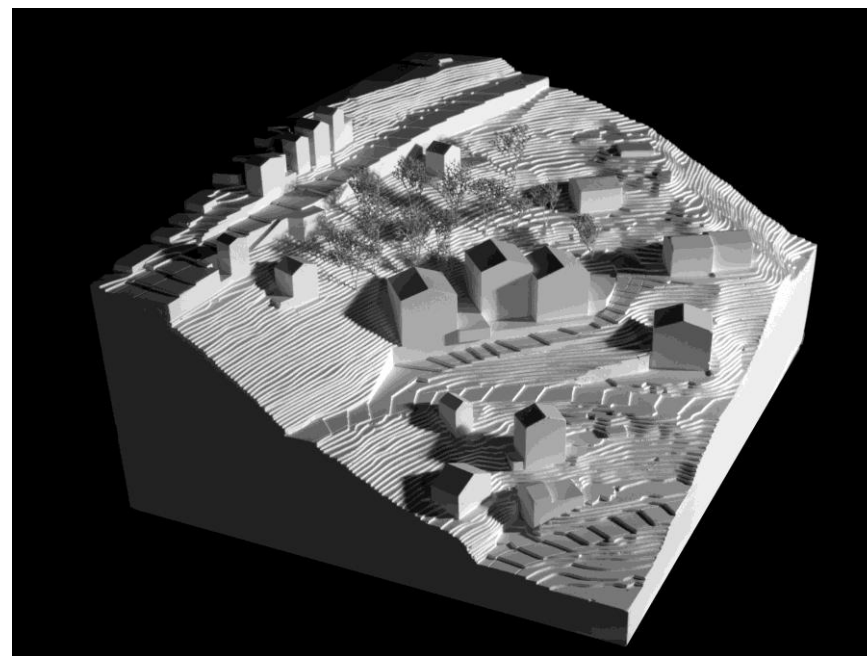
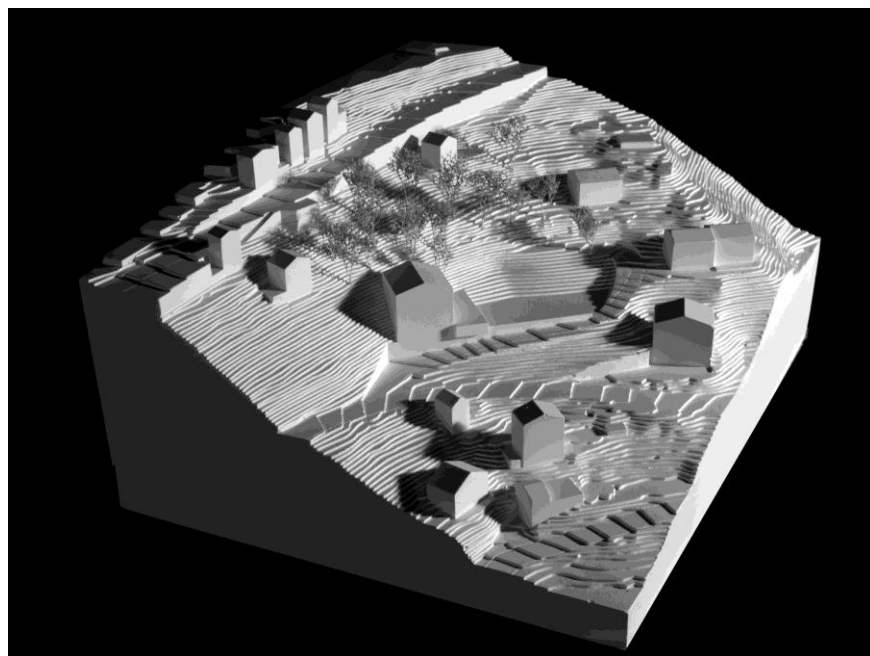
DOUG

Auteur

**Bureau d'architecture Patrice Gagliardi –
Sion**

Collaborateurs

**Patrice Gagliardi, Cynthia Maye, Alexandre
Vergères**



N°6

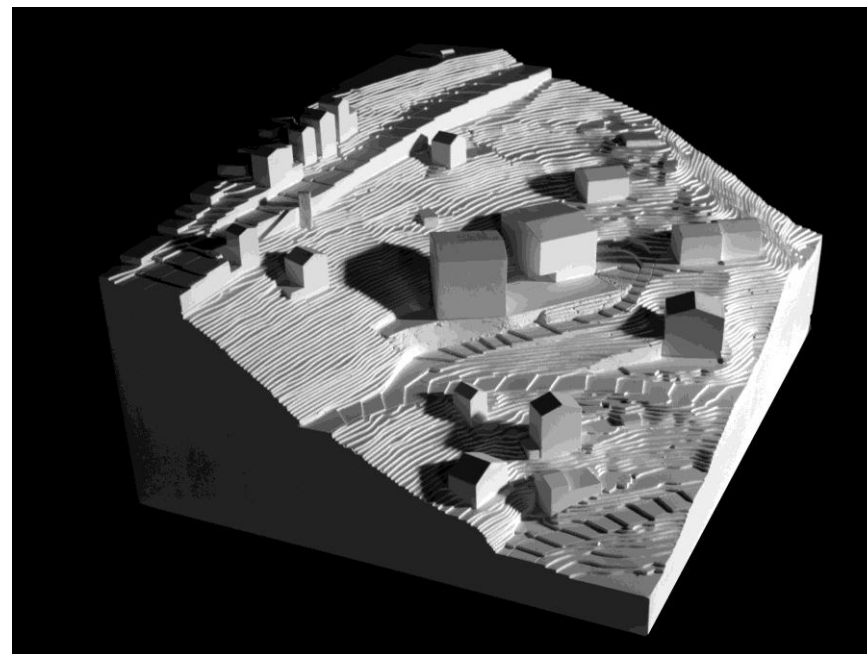
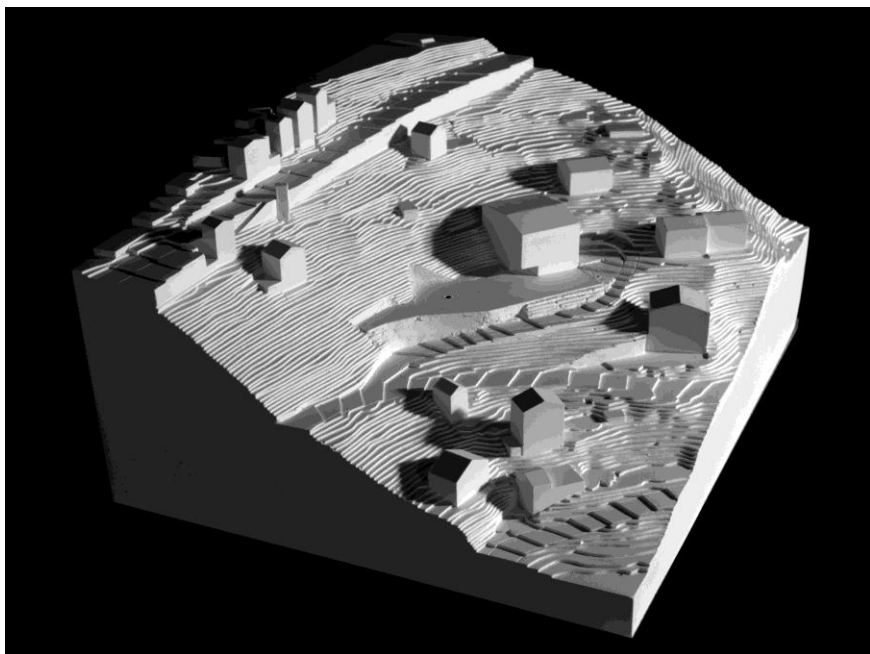
JUMELLE

Auteur

Archi-tout sa - Paradiso (TI)

Collaborateur

Enrico Franco



N°10

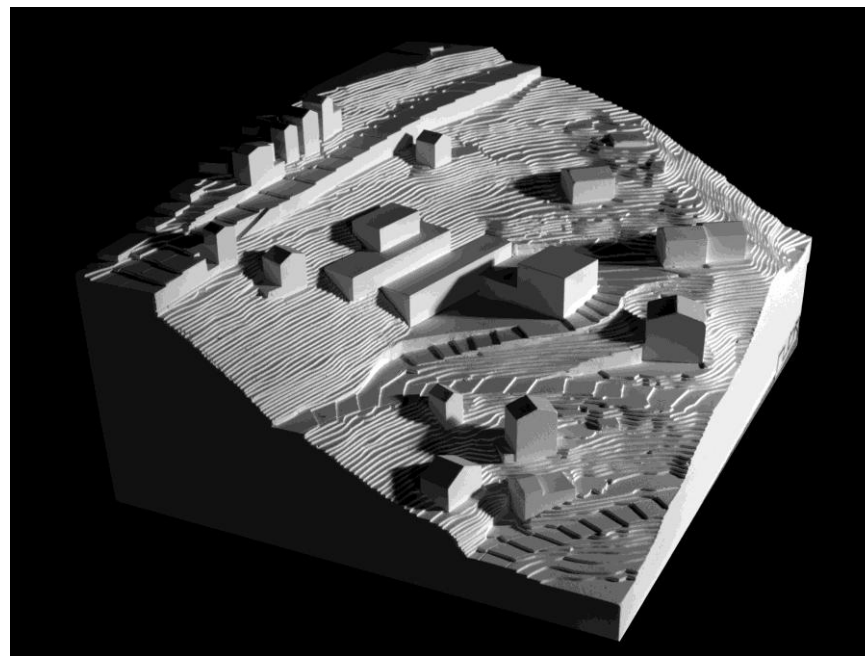
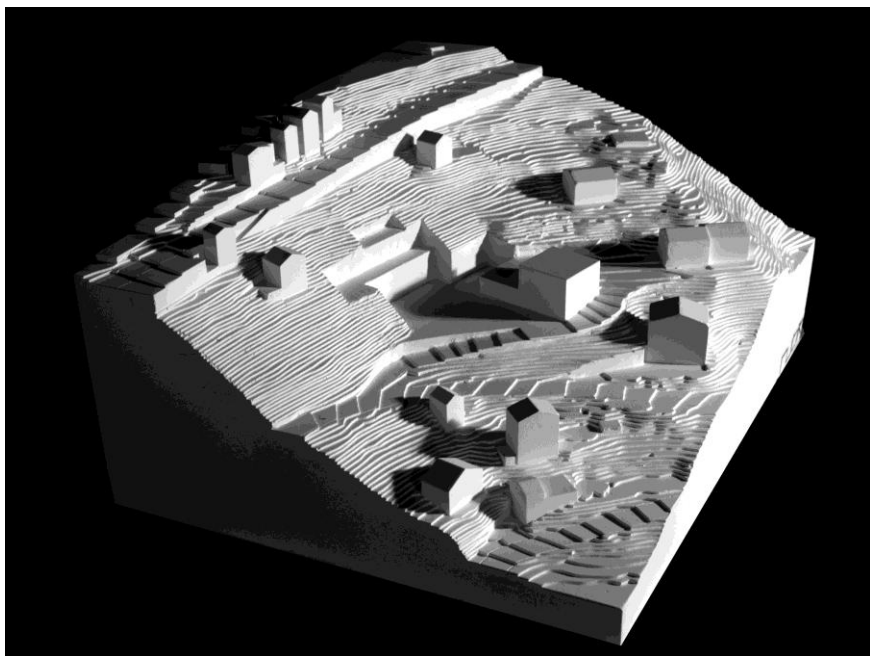
RUBIK

Auteur

mbd sa, architectes sia – Sion

Collaborateurs

Artur de Campos, Hans Meier, Jérôme
Déchanez



N°11

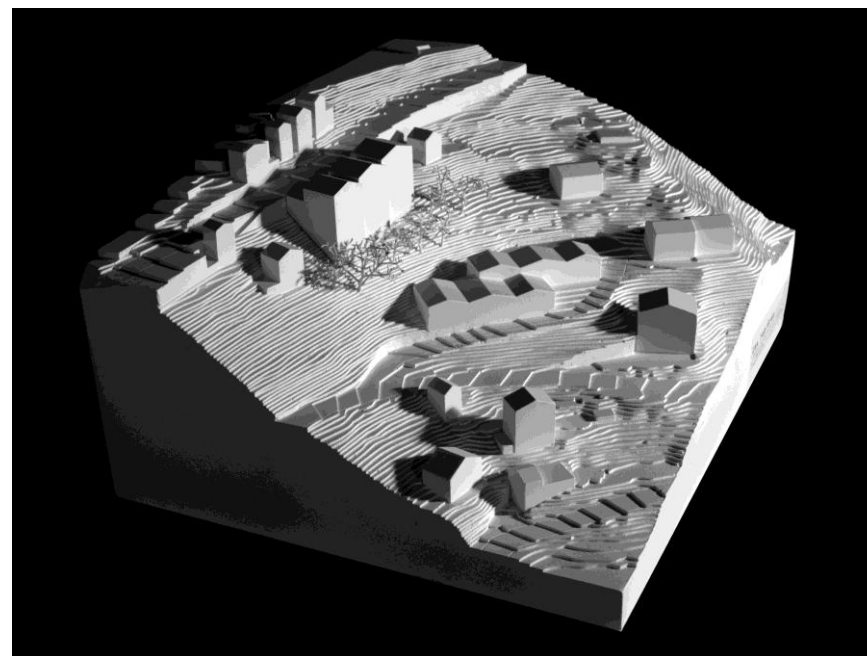
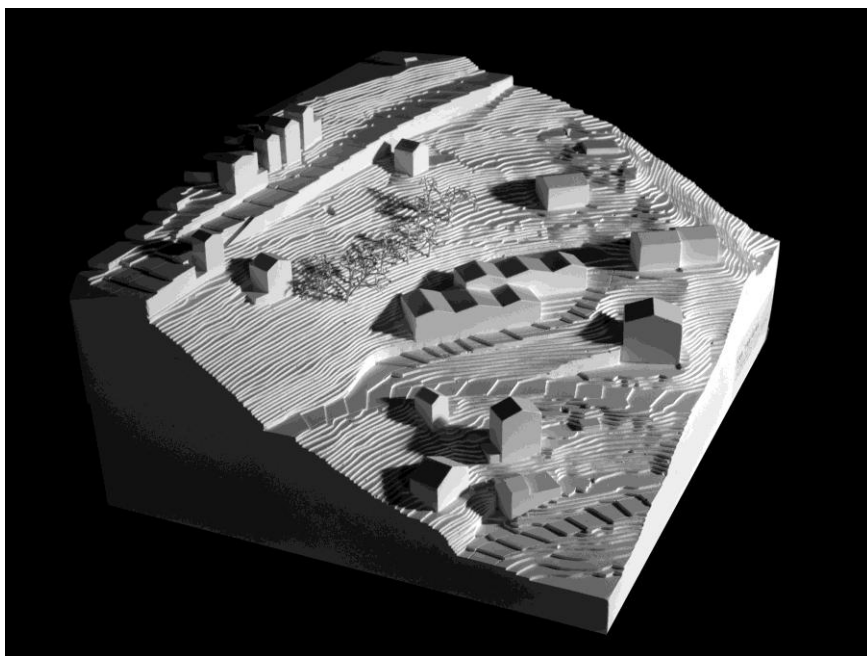
LES RUPPIERES

Auteur

Cheseauxrey Sàrl – Grimisuat

Collaborateurs

Alexandre Rey, Olivier Cheseaux, Sébastien Vitre, Florence Epiney, Manu Crettaz, Megane Jagut



N°1

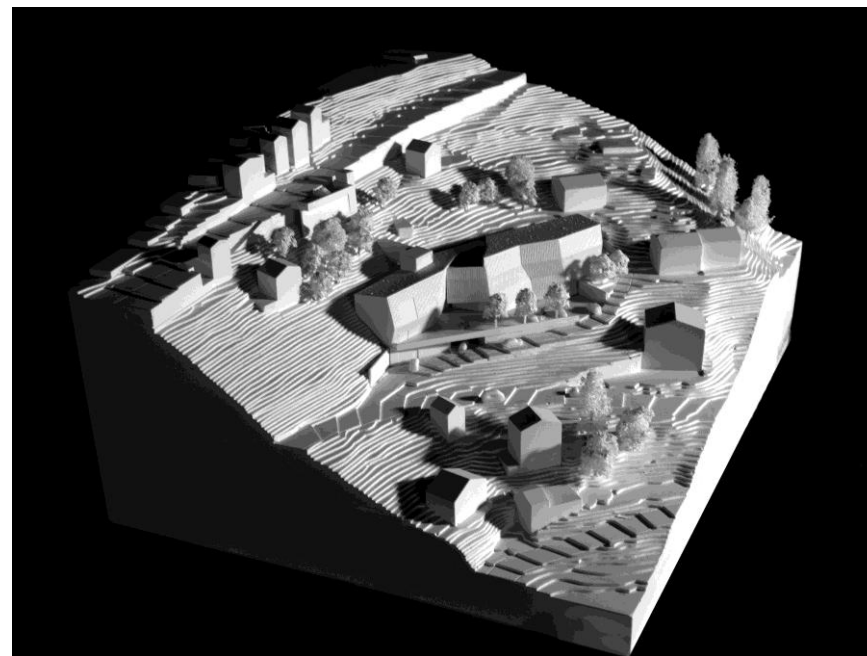
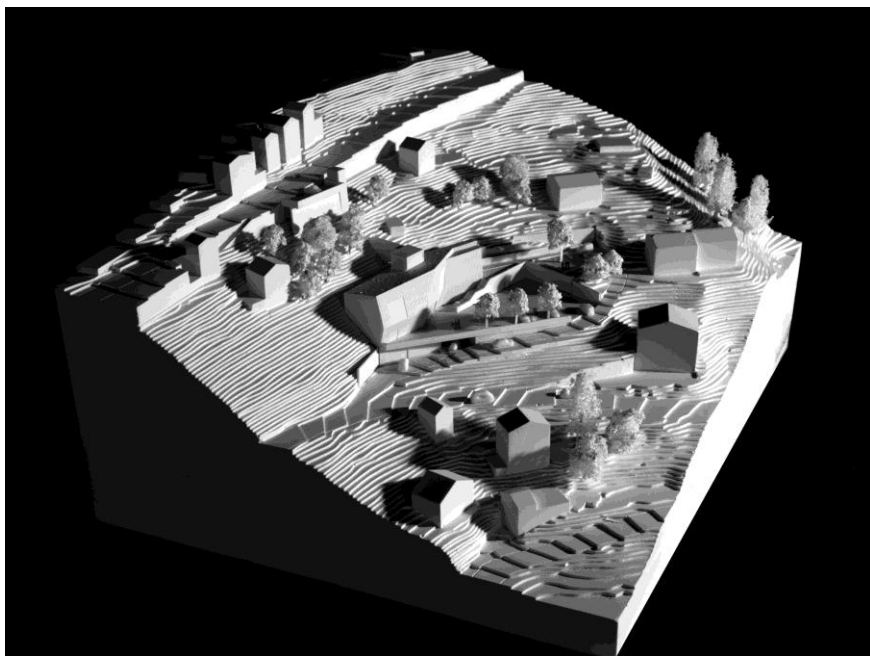
DUODELTA

Auteur

Atelier d'architecture La Cordée SA –
Grimentz

Collaborateurs

Paul Fritsch, Astrid Finkler



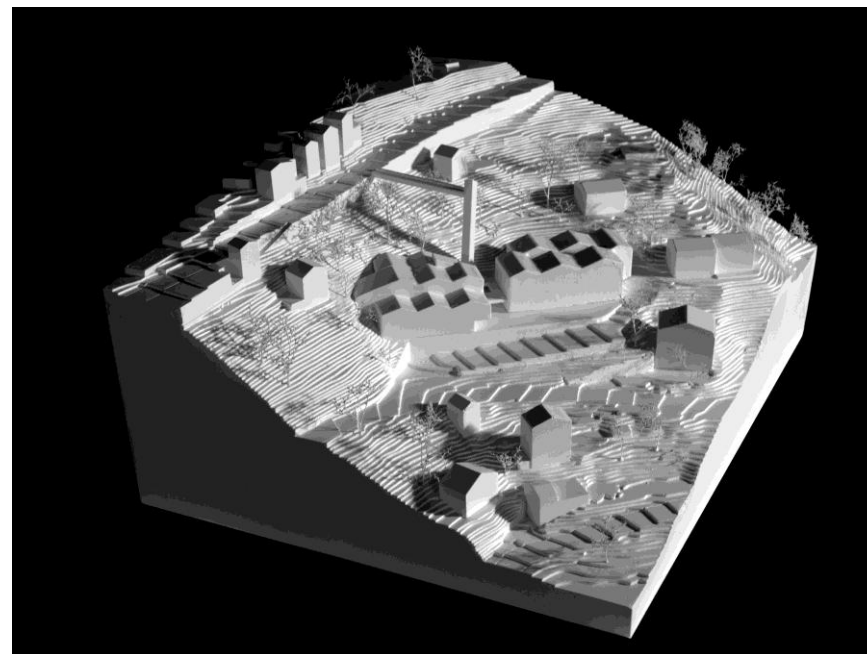
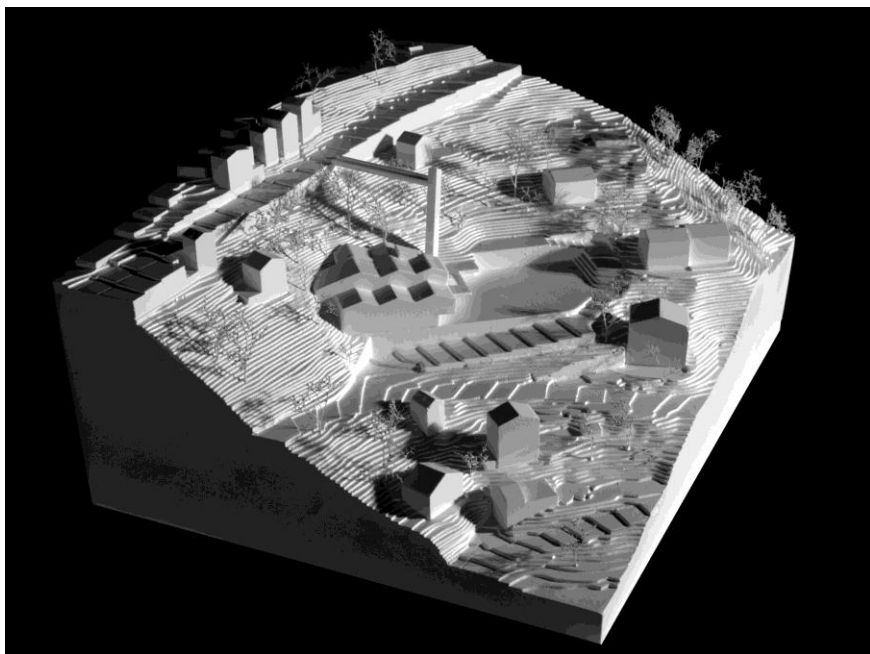
N°2

ARIANE

Auteurs

M. Thomas Sponti et M. Julien Potignat

Genève



N°7

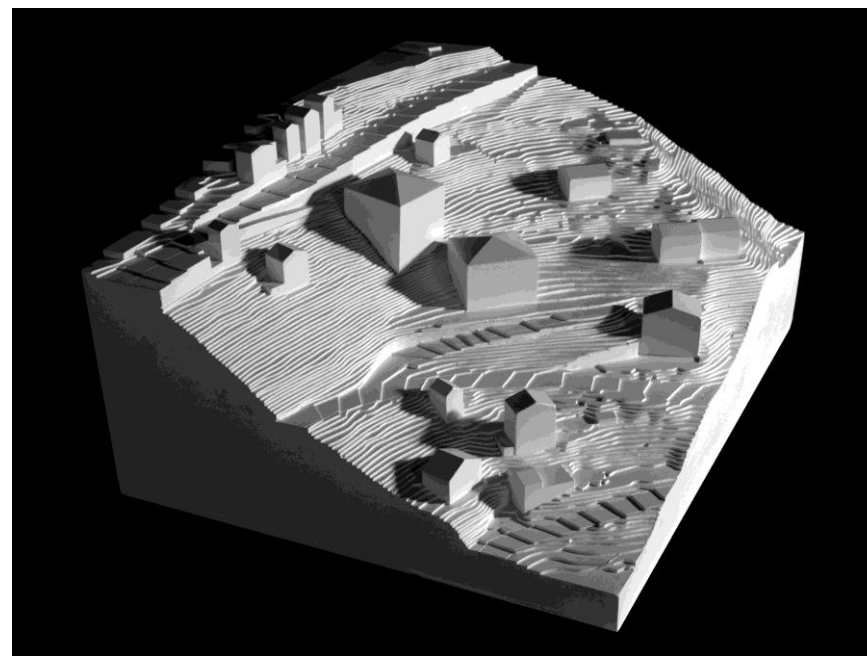
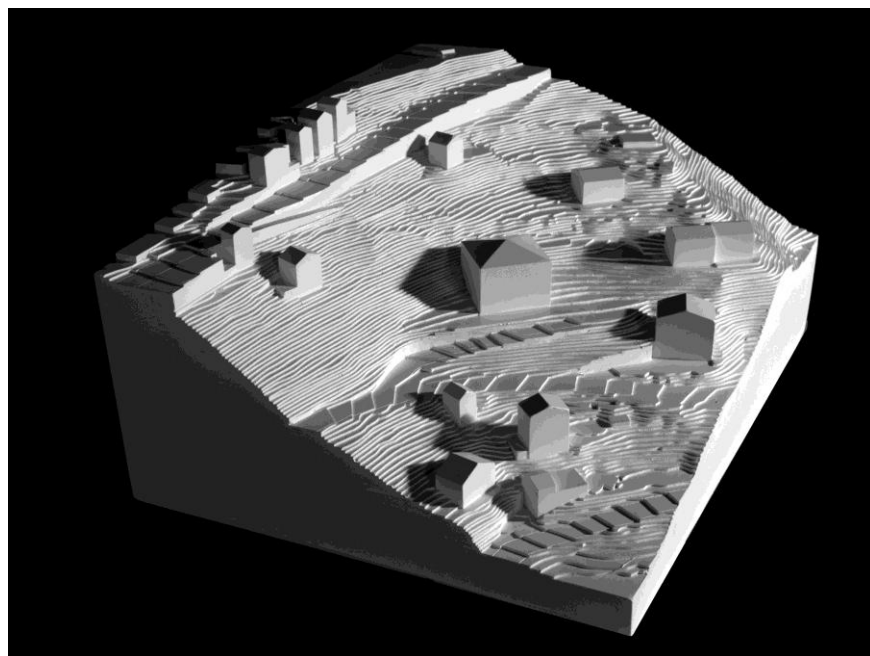
LO REC

Auteur

**Atelier d'architecture Joseph Cordonier Sàrl
Lens**

Collaborateurs

**Joseph Cordonier, Steven Bonvin, Francine
Duchoud, Elvis Profico, Michael Rodriguez**



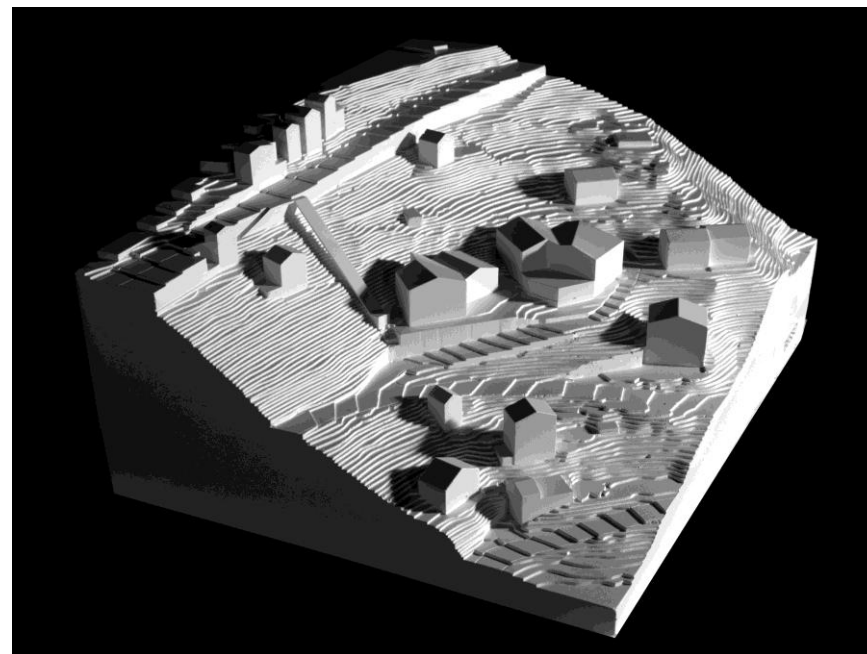
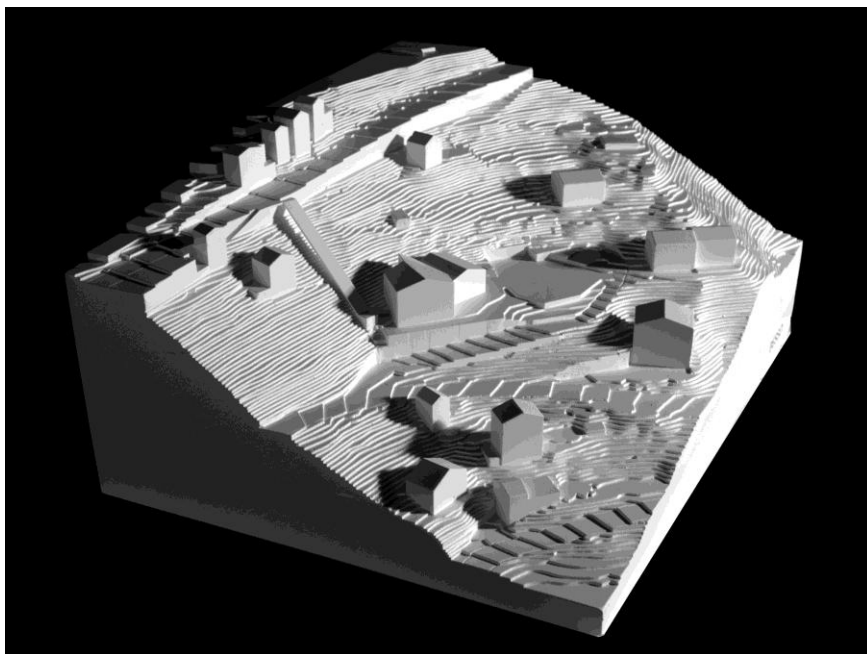
N°9

BESSO

Auteur

M. Patrick Krecl

Grimentz



N°12

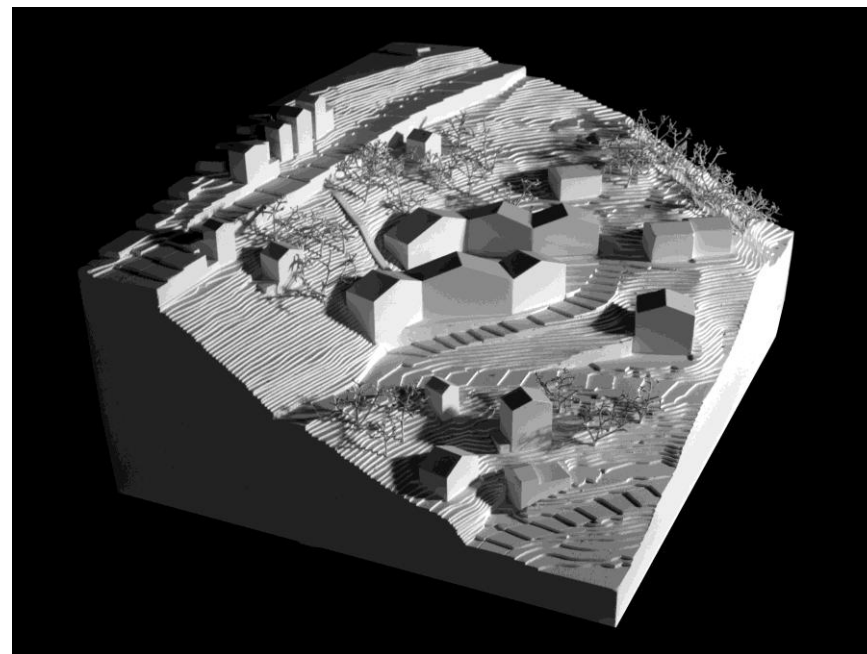
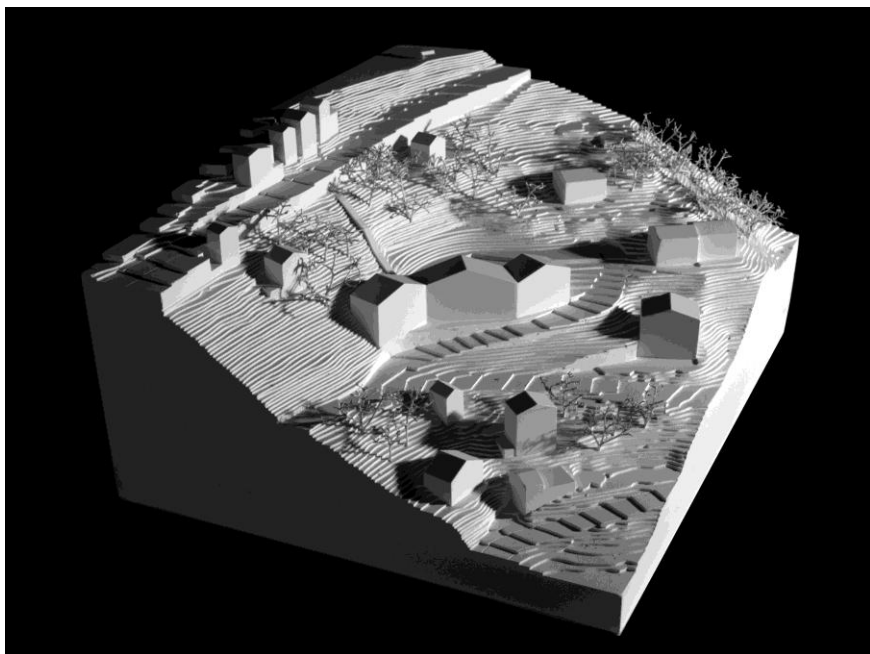
QUARTIER DE LA TOUR

Auteur

Genoud Architectes – Sierre

Collaborateurs

Jean-Marc Genoud, Steven Emery



N°13

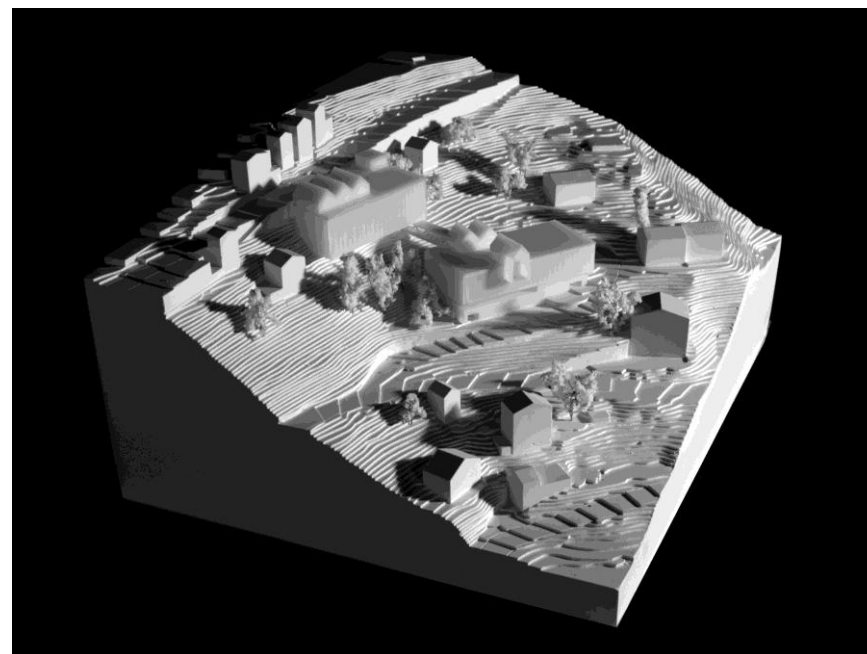
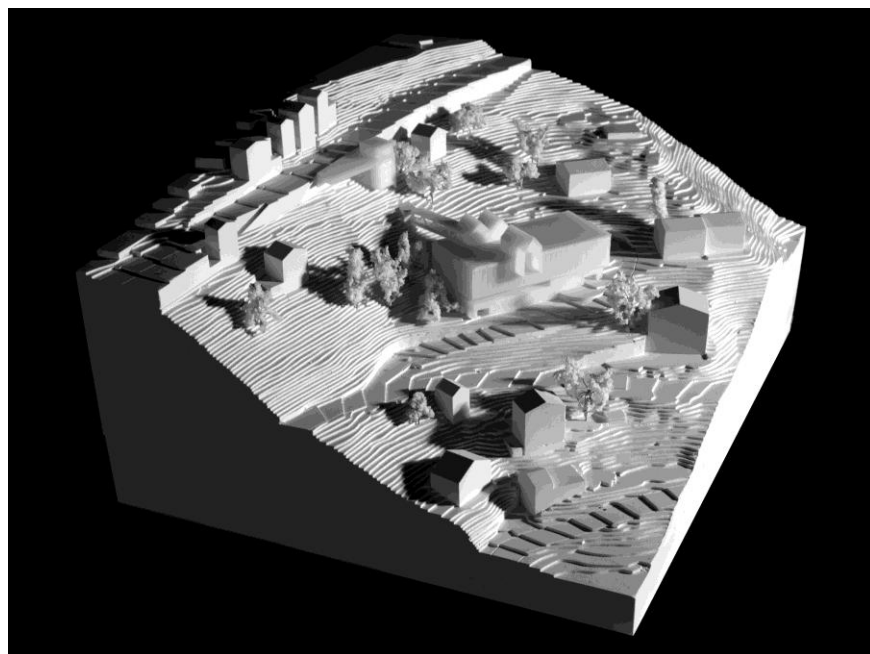
PAYSAGE A VOTRE SANTE

Auteur

SIERRA+MARTIN Architectes Associés
Gaillard (F)

Collaborateurs

Beatriz Sierra Cuerva, Eduardo Martín
Martín



N°14

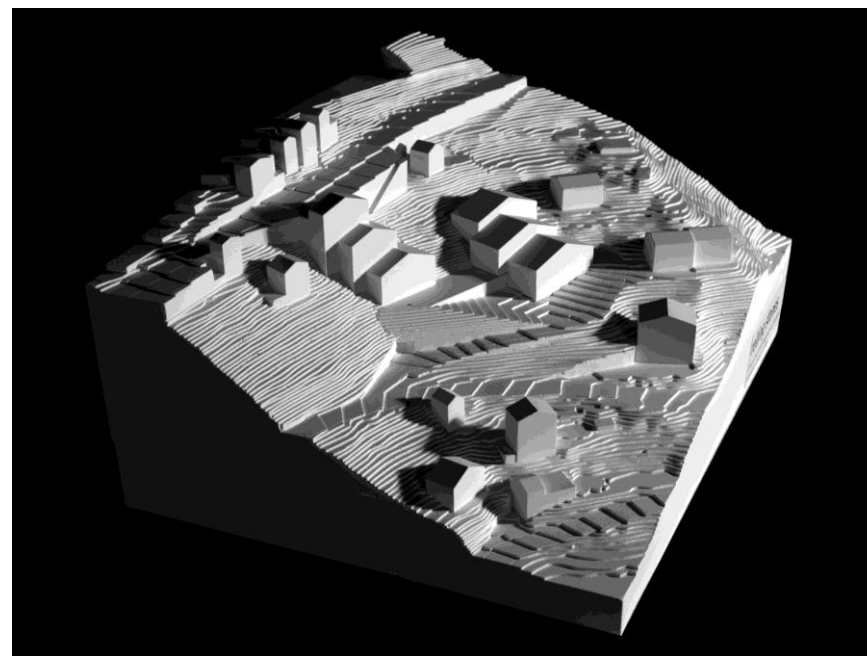
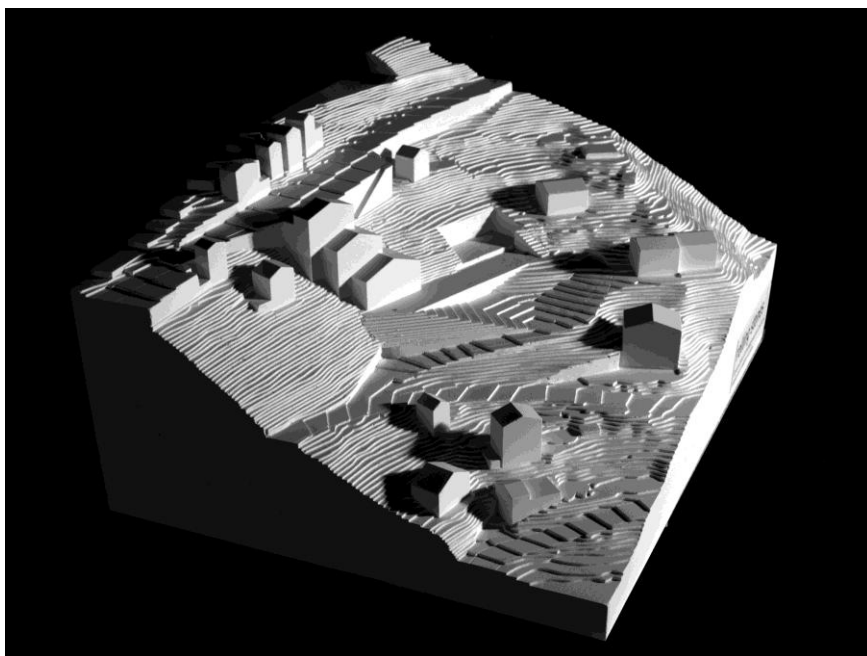
ROLLING STONES

Auteur

mima, communauté d'architectes – Sion

Collaboratrices

Céline Guibat, Carole Pont, Muriel Marty,
Susana Dimas, Aline Hemmeler



N°16

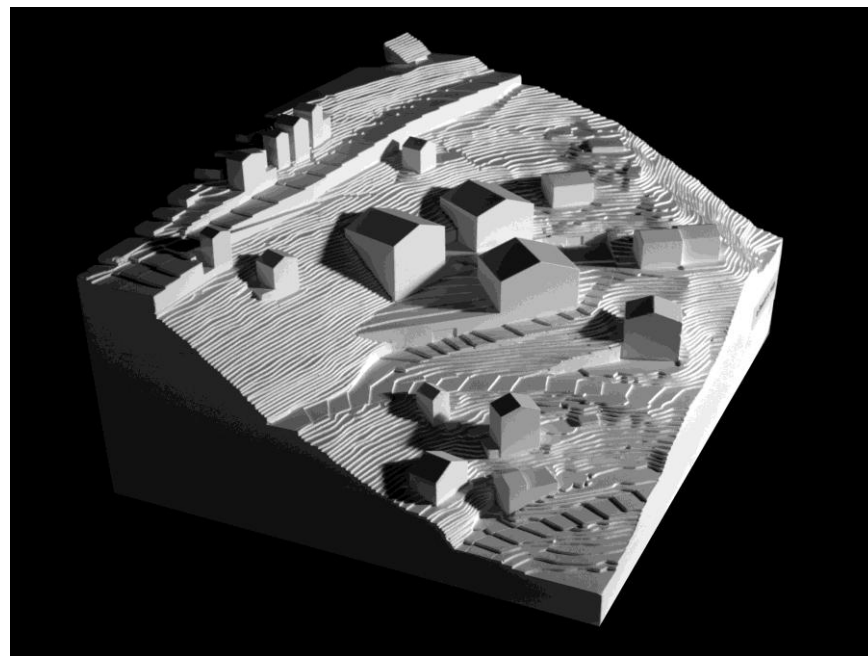
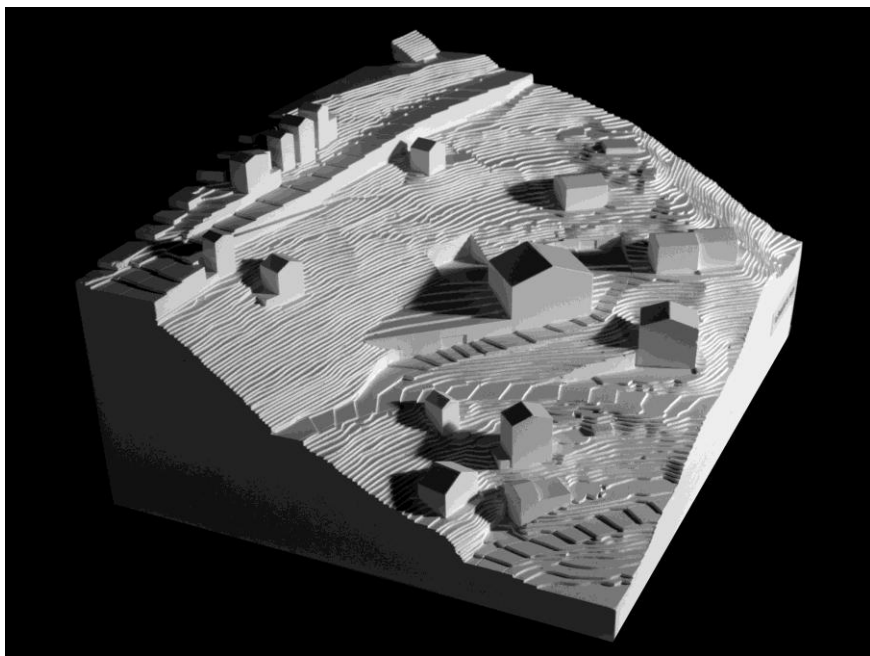
LA BEAUTE DU RESTE

Auteur

atLB Sàrl, Atelier Léonard Bender –
Martigny

Collaborateurs

Denis Dorsaz, Barbara Henk



N°17

URGENCE

Auteur

Atelier d'architecture Graphos Saràl – Lens

Collaborateurs

Christian Michellod, Claude Naoux, Etienne Zeller, Patrick Mudry

